

ST-NICÉPHORE A5

Requête en disqualification contre deux conseillers, mais Verrier quitte

JUSTICE C8

15 fois la prison à vie pour le tueur de Milwaukee



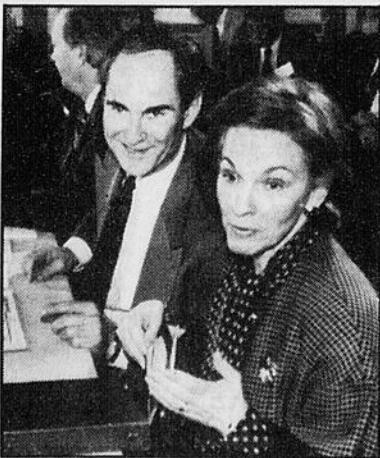
La sœur d'une des 15 victimes de Jeffrey Dahmer a fait une crise devant ce dernier (en bas à gauche) en cour.

ÉCONOMIE C1

Cascades déclare une perte à cause de Port-Cartier

QUÉBEC B1

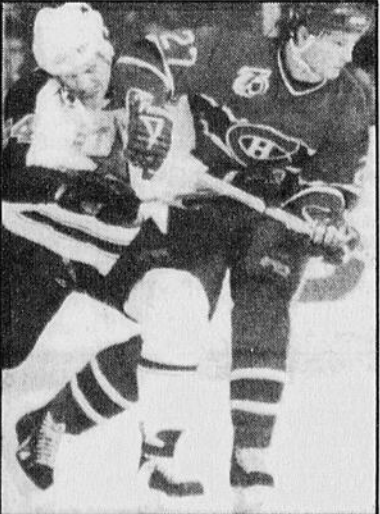
Déjà du mécontentement au Sommet de la justice



Le ministre de la Justice, Gil Rémillard, est accompagné de la ministre déléguée à la Condition féminine, Violette Trépanier.

TABLOÏD SPORTS

Le Canadien avec Corson écrase les North Stars: 8-0



MÉTÉO A2

(49e jour de l'année)

Nuageux: - 2 stable
Lever du soleil: 6h45
Coucher du soleil: 17h17
Demain: faible neige

Brouillard ferme

49 mises à pied chez le concessionnaire GM

Gilles FISETTE

Sherbrooke

L'engouement des Sherbrookoïses pour les automobiles importées vient d'entraîner la perte du concessionnaire Brouillard Montplaisir.

En rendant publique la décision de fermer les portes de son entreprise dès le vendredi 10 avril prochain, le propriétaire, Pierre Larocque, a attribué une bonne partie de ses problèmes à la baisse de popularité des automobiles américaines, une baisse plus forte à Sherbrooke qu'ailleurs au Québec.

Pour cela, a-t-il expliqué, l'entreprise est déficitaire depuis les dernières années. Et la banque, désormais plus sourde aux demandes de financement. Aussi, la concession Chevrolet, Oldsmobile, Cadillac ne déménagera pas dans l'édifice actuel de l'hôtel de ville de Rock Forest comme il était prévu, mais fermera ses portes de manière définitive. Ce jour-là, quelque 49 travailleurs se retrouveront au chômage.

Selon M. Larocque, il n'y a pas à craindre pour ces personnes. «Il s'agit de gens d'expérience et de talent. Les techniciens ont été formés

Les employés sous le choc

page A3

par le fabricant. Ils n'auront pas de misère à se reloger», a-t-il estimé.

Il déclare que le chiffre d'affaires de son entreprise a accusé une baisse de 40 pour cent au cours des quatre dernières années. Durant ce temps, les automobiles importées ont accaparé 60 pour cent du marché.

«Malheureusement, les Québécois, non, je dois dire les Sherbrookoïses, boudent les automobiles américaines», déplore M. Larocque dont les deux concessions de Drummondville ne sont pas menacées.

«Là-bas, c'est la récession aussi mais ça va mieux qu'ici.»



Plutôt que de déménager dans de nouveaux locaux à Rock Forest, le propriétaire de Brouillard, rue King Ouest à Sherbrooke, met la clé dans la porte.

Des concessions

À la fin de l'automne, raconte M. Larocque, il a formulé des demandes à ses employés. Il a demandé des concessions, soit une heure de travail par jour sans rémunération, en plus de la journée habituelle de travail. Et ce, quatre soirs par

semaine. Les employés ont refusé.

«Je ne dis pas que ces concessions auraient permis de sauver l'entreprise. Ça n'aurait pas suffi. Mais ça m'aurait sûrement aidé dans mes demandes aux créanciers hypothécaires qui auraient vu ainsi que j'avais l'appui total de mes em-

ployés... Je ne sais pas. Les employés ne se sont peut-être pas rendu compte du sérieux de la situation», a déclaré M. Larocque en signalant que, là, il est trop tard. Plus rien ne peut empêcher la fermeture de l'entreprise, laisse-t-il tomber.

La mère de l'adolescente tuée est poursuivie

L'assureur de la conductrice qui a happé Caroline Tremblay tient la victime responsable de l'accident

Andrée ALLARD

Sherbrooke

La mère de la jeune Caroline Tremblay, happée à mort par une automobile le 1er octobre dernier, au coin Galt-Bowen à Sherbrooke, est poursuivie en dommages par la compagnie d'assurance de la conductrice. Home Canadian réclame en effet que la compagnie de Carole Gosselin défraie les coûts de réparation de l'auto, tout comme les frais de médicaments et des soins hospitaliers reçus par la jeune conductrice de 23 ans, en proie à un choc nerveux après l'accident.

Après avoir vécu un très grand drame, celui d'avoir perdu leur fille unique de 14 ans, ces parents n'en sont donc pas à leurs derniers tourments. «Ça n'a pas d'allure, on tue mon enfant et ils font des poursuites pour les bris du véhicule!» témoigne Marc Tremblay.

«Ils ont envoyé des lettres à la mère de Caro, en décembre et en janvier. Mettez-vous à sa place... ça lui prend deux jours à chaque fois pour s'en remettre... On tourne le couteau dans la plaie depuis le mois d'octobre, on s'acharne sur les personnes qui... qui sont... des victimes!»

M. Tremblay est complètement

abasourdi par la tournure des événements. Il croyait que la compagnie de sa femme avait réglé le différend mais une lettre à la poste, hier, confirmait l'intention d'Home Canadian de donner suite à son intention.

Il reprend courageusement son dossier en mains. Il a décidé de combattre ce qui lui apparaît comme une injustice flagrante.

Selon les informations qu'il a pu obtenir, la compagnie Home Canadian porte la responsabilité de l'accident sur Caroline, qui «n'aurait pas traversé à la bonne place, ni à la bonne lumière».

Marc Tremblay s'interroge sur

ces conclusions. «Il y a de nombreux points qui ne sont pas clairs et dont je discuterai avec l'avocat de la compagnie de Carole. Il y a des points qui peuvent être défendus en cour», soutient-il.

La vitesse de l'auto, l'absence de traces de freins, les lacunes du système de signalisation comptent parmi les arguments sur lesquels s'appuiera la défense des Tremblay.

«Caroline a été projetée 18 mètres plus loin, une soixantaine de pieds. D'après moi, ça veut dire que l'auto roulait très vite. Puis, le système n'est pas adéquat, il induit les enfants en erreur. Quand ils

voient s'arrêter l'auto qui s'apprêtait à tourner, ils croient que la lumière est rouge aussi pour ceux qui vont tout droit.»

«Je ne sais pas si la conductrice sait que les assurances poursuivent. En tout cas, si c'est elle qui le fait, elle n'est pas correcte.»

La jeune femme impliquée dans cet accident mortel a refusé de donner des précisions quant à cette poursuite en dommages intentée par sa compagnie d'assurance. «Je ne suis pas intéressée à vous parler», a-t-elle dit à La Tribune.

Un vieil homme apeuré a tiré sur l'adolescent à Bromptonville

Yvon ROUSSEAU

Bromptonville

C'est un vieil homme de 87 ans, pris de panique devant l'insistance d'adolescents qui voulaient lui soutirer de l'argent, qui a blessé un jeune homme d'un coup de feu, dimanche, à Bromptonville.

Le bureau des crimes majeurs de la division de l'Estrée de la Sûreté du Québec poursuit son enquête, relativement à ces événements survenus à l'heure du souper et au cours desquels un adolescent a été atteint d'une balle de calibre .22 à l'épaule.

L'incident s'est produit au centre-ville de Bromptonville, alors que deux adolescentes et deux jeunes garçons se seraient rendus à la résidence d'une personne âgée dans le but d'obtenir de l'argent. Selon la police de Bromptonville, l'homme âgé, pris de panique, aurait tiré trois coups de feu en direction des quatre adolescents afin de les faire fuir.

Malheureusement, un des adolescents a été légèrement blessé lorsqu'il fut atteint à l'épaule par un des projectiles. Selon les informations recueillies relativement à cette affaire, un premier coup de feu aurait été tiré par terre, devant l'adolescent que le vieil homme jugeait menaçant, puis un deuxième plus près des pieds de la victime celui-là. C'est à ce moment que l'homme âgé aurait pris panique, devant l'insistance des jeunes gens à rester sur place, et qu'il aurait atteint le garçon à l'épaule.

Argent et menaces

Selon la police de Bromptonville, les deux jeunes filles allaient faire du ménage à l'occasion chez l'homme âgé et ce dernier leur versait un petit montant en argent.

Une des jeunes filles se serait rendue travailler au domicile de l'homme dans la journée de dimanche et elle n'aurait pas reçu sa compensation monétaire habituelle.

Elle serait retournée sur place accompagnée d'une amie et des deux adolescents pour réclamer de l'argent. Les adolescents auraient même utilisé des menaces et le chantage pour obtenir des sous.

Accusations possibles

L'agent Tom McConnell, responsable des relations publiques à la division de l'Estrée de la Sûreté du Québec, a indiqué que l'enquête allait se poursuivre ce matin, alors que l'enquêteur du bureau des crimes majeurs doit interroger quelques témoins. «Il est possible que des accusations soient portées à la suite de l'incident, a-t-il dit, parce qu'il ne se tire pas de coups de feu comme ça sans qu'il se produise quelque chose par la suite.»

C'EST FINALEMENT L'ARGENT

Malgré une deuxième place derrière les Russes Sergoï Ponomarenko et Marina Klimova, Isabelle Duchesnay et son frère Paul cachaient mal leur déception, hier à Albertville, après leur présentation au programme libre de patinage artistique.

10e médaille pour Smetanina
NOS INFORMATIONS DANS LE TABLOÏD SPORTS

Sylvie Daigle et Annie Perrault aux épreuves préliminaires
LA CHRONIQUE D'YVON DEBLOIS EN D1

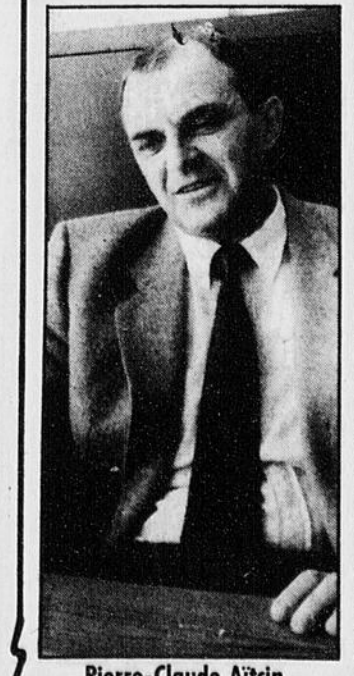
La bonne nouvelle Pour ses travaux sur le béton

Un professeur et chercheur à l'Université de Sherbrooke, M. Pierre-Claude Aitcin, vient de remporter un prix pour ses «travaux remarquables» dans la technologie du béton.

M. Aitcin a reçu le Prix du Conseil de la recherche et du développement en transport (CRDT) parce qu'il a fait du Québec un «chef de file dans le secteur du béton, tout en permettant à l'industrie de la construction de bénéficier d'importantes retombées».

Pierre-Claude Aitcin est diplômé de l'Université de Toulouse. Depuis son entrée au département de génie civil de l'Université en 1976, il s'est distingué en tant que chercheur exceptionnel et excellent communicateur.

DÉTAILS EN PAGE A4



Pierre-Claude Aitcin

EMPLOIS DU JOUR

Tech. réparateur/trice balance

Code prof: 2165 #2075776
Exigences: DEC en électronique/conn. en mécanique/avoir permis conduire véhicule lourd (10 roues)
Salaire: 8.00\$/h
Fonctions: réparer, ajuster, équilibrer balances électroniques & mécaniques

Préposé/e aux bénéficiaires

Code prof: 3135 #2671644
Exigences: exp. auprès personnes âgées ou exp. équivalente/aimer travailler avec pers. âgées
Salaire: 5.55\$/h
Fonctions: aider aux soins/aider à faire manger résidents/aider à se déplacer

Commis comptable

Code prof: 4135 #2674445
Exigences: DEC en tech. adm. ou form. sec. comptable/conn. en informatique un atout
Salaire: 5.65\$/h + avant. sociaux
Fonctions: vérifier comptes payables & recevables/vérifier caisse/classement/transiger à l'occasion avec clientèle

Graphiste

Code prof: 3314 #2670546
Exigences: exp. dessinateur graphiste/avoir auto/DEC en graphisme/bilingue 5/5/avoir son matériel
Salaire: 10% des contrats
Fonctions: dessiner aménagement intérieur et extérieur contrats avec résidentiel/commercial & industriel

Chef de cuisine

Code prof: 6120 #2676794
Exigences: 2 ans exp. en cuisine française & italienne obligatoire
Salaire: 500\$/sem.
Fonctions: préparer cuisine française & italienne/cuire viandes/faire sauces/préparer liste pour les achats/dresser menus

Veillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter ces offres d'emploi sur le tableau d'affichage.
Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre d'emploi.

Cautionnement refusé à Ferland et Lacombe

Sherbrooke

Le juge Michel Côté de la Cour du Québec a refusé hier un cautionnement à Michel Ferland et Patrick Lacombe qui sont accusés de vols qualifiés dans cinq caisses populaires de Sherbrooke et de la banlieue.

Ces vols dépassant plus de 50 000 \$ ont été commis à la Caisse populaire sociale, à la succursale de la 12e Avenue Nord, à la Caisse Immaculée-Conception de Sherbrooke, ainsi qu'aux caisses de Rock Forest et Saint-Élie-d'Orford entre le 11 juillet et le 23 janvier.

Ferland, âgé de 27 ans, de Magog, n'est pas accusé du vol de la Caisse Immaculée-Conception et Lacombe, âgé de 21 ans, de Sherbrooke, n'est pas inculpé du vol de la Caisse sociale.

La procureure Andrée Marchand avait réclamé la détention provisoire des prévenus en invoquant la protection et la sécurité du public.

Ferland se trouvait en liberté conditionnelle en rapport avec un vol qualifié remontant à 1988 tandis que Lacombe avait déjà obtenu un cautionnement à la suite d'un vol le 31 janvier à la succursale de la rue DesChênes de la Caisse Saint-Jean-de-Brébeuf.

Leur enquête a été fixée à jeudi.

LA QUOTIDIENNE

2 6 4 — 7 4 5 0

RÉSULTATS

Tirage du
92-02-17

6	12	14	16	18
23	26	27	29	31
38	39	44	45	46
48	50	53	62	68

Préchant tirage: 92-02-18

T.V.A. le réseau des tirages

Les modalités d'attribution des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparition, entrez votre liste et la somme gagnante, cette dernière s'ajoute.

Une série d'activités marqueront le bicentenaire des Cantons de l'Est

François GOUGEON

Sherbrooke

Enfin, le bicentenaire de la fondation des Cantons de l'Est ne passera pas inaperçu: par la multitude de projets annoncés hier, aussi modestes soient-ils, ce sont néanmoins des milliers de personnes qui pourront être mises en contact d'une façon ou de l'autre avec l'événement historique marquant de 1992 dans la vie de la région.

Dans le cadre de la Journée du patrimoine, ce n'est pas sans raison que la Société d'histoire de Sherbrooke et le Conseil de la culture de l'Estrie, qui sont associés dans la démarche, ont choisi la Place Andrew Paton pour annoncer la programmation: ce «joyau de notre héritage industriel», remarquablement bien recyclé, constitue à lui seul tout un pan de notre patrimoine régional.

Les activités

La longue liste des activités commémorant le 200e de l'ouverture des Cantons de l'Est à la colonisation (et qui coïncide avec le bicentenaire du régime parlementaire au Québec) a d'abord une portée culturelle: le groupe théâtral L'Aire de jeu offrira une «lecture publique» de la toute dernière oeuvre dramatique de Mme Jovette Marchessault, «Le Lion de Bangor», le 8 avril, au théâtre du parc Jacques-Cartier.

Pour sa part, Arts et Images productions inc. a soumis à Radio-Québec deux projets d'émissions totalisant 90 minutes et reliées au bicentenaire de la région. En ce qui concerne l'Atelier O'Monde, un jeu-animation-théâtre sera présenté de façon itinérante dans les écoles des sept commissions scolaires de la région à l'automne 1992.

Le Musée des Beaux-Arts de Sherbrooke montera deux expositions: celle du 19 septembre portera sur une huitième édition de la revue «Musée de nos maisons» et celle du 7 novembre sur la vie et la carrière de l'artiste-peintre Nina M. Owens, originaire des Cantons de l'Est. Aussi, alors que le Regroupement des artistes et artisans de la région de l'Or Blanc entend préparer une exposition itinérante d'oeuvres de ses membres, la corporation du Village culturel de l'Estrie invitera le collectionneur sherbrookoise Henri Malenfant à faire la tournée des écoles de la région avec sa collection de cartes postales, entre le 24 février et le 9 avril.

D'autre part, alors que la Corporation de gestion CHARMES a présenté son plan d'aménagement prévu pour la gorge de la rivière Magog, (cette rivière qui se veut le berceau de l'industrialisation sherbrookoise), le Centre de recherche des Cantons de l'Est a rappelé la te-

nue d'un imposant colloque qui aura lieu du 21 au 24 mai à l'Université Bishop et à l'issue duquel seront publiées diverses communications dans la future «Revue d'études des Cantons de l'Est».

En outre, la communauté de Cookshire en profitera pour souligner dignement son centenaire tandis que l'Association des Townshippers, en plus du concours d'é-

criture intitulé «Une saison dans la vie d'une famille parmi les premiers pionniers» et ouvert aux élèves du primaire et du secondaire, publiera en août une revue bilingue portant sur le bicentenaire et profitera de la «Journée des townshipers», le 19 septembre, à Richmond, pour revenir sur ce thème.

Finalement, la Société d'histoire de Sherbrooke ne sera pas en reste

alors qu'elle inaugurera ses nouveaux locaux, dans l'ancienne bibliothèque municipale, angle Dufferin et Bank, par une exposition majeure relatant les débuts des Cantons de l'Est. L'activité est prévue pour le début d'avril, à peu près au même moment que le lancement du concours d'art oratoire, organisé en collaboration avec le club Rotary.



En compagnie d'un ancien confrère de travail, Hervé Couture, qui totalise 43 ans de travail à l'ex-filature de la Paton, Azarias (Marc) Beauchemin, qui y a travaillé 52 ans, est revenu sur le site, à la conférence de presse annonçant la programmation des fêtes du bicentenaire des Cantons de l'Est.

Il a travaillé 52 ans chez Paton

Sherbrooke (FG)

Une vie difficile... mais une belle vie quand même.

Quand on lui demande de raconter ses souvenirs des 52 ans et huit mois qu'il a passés à travailler à l'ancienne usine de la filature Paton de Sherbrooke, Azarias (Marc) Beauchemin a des sentiments partagés: «C'était un travail difficile et très peu payant... Mais quand je regarde en arrière, je suis fier d'avoir élevé une famille de cinq enfants, aujourd'hui tous bien placés, avec si peu de moyens», relate le doyen des employés de l'ancienne Paton.

M. Beauchemin participait hier, avec d'autres anciens compagnons de travail de l'usine maintenant recyclée en commerces, condos et HLM, à la conférence de presse marquant le lancement des activités du bicentenaire des Cantons de l'Est, tout au cours de 1992. Et pour lui, il ne fait pas de doute que la Paton est intimement liée à l'histoi-

re de Sherbrooke et de la région.

«C'était une très grosse entreprise, qui a embauché en certaines périodes jusqu'à 1100 employés... Et c'est bien heureux que les bâtiments aient été conservés et bien restaurés», explique fièrement celui qui, avec d'anciens confrères, figure dans l'exposition «Les années Paton», montée par la Société d'histoire de Sherbrooke et dont une partie repose maintenant à Place Andrew Paton.

Mémoire vive

À l'approche de ses 80 ans et d'une mémoire extrêmement vive, M. Beauchemin se rappelle très bien ses débuts. «Je suis entré à la Paton le 6 avril 1927, à l'âge de 14 ans et demi... Ma première paie, pour 15 jours de travail totalisant 110 heures, était de 9.80 \$», commente-t-il, tout en signalant avoir touché à tout dans l'entreprise: il a commencé au tri de la laine pour finir contremaître au département de dessin, non sans être passé par le département de l'enfilage, d'avoir

été tisseur puis machiniste.

Quant aux conditions de travail, et outre le salaire, elles étaient parfois pénibles. Surtout avant la syndicalisation... Et même après, du moins au plan salarial, alors que pour arriver à joindre les deux bouts, en 1956, M. Beauchemin menait un deuxième travail de front: vendeur de chaussures. C'en fut trop, la santé en a pris un dur coup et le travailleur fut mis au repos complet durant environ huit mois.

À ceux et celles qui se surprennent d'apprendre que M. Beauchemin a passé plus d'un demi-siècle de sa vie pour le même employeur, celui-ci en rajoute: «Si j'ajoutais les 48 ans que ma mère a travaillé à la Paton et la vingtaine d'années pour ma jeune soeur, ça fait beaucoup d'années au même endroit. Mais ce n'est pas une chose unique à ma famille: d'autres à Sherbrooke peuvent vous raconter des histoires assez semblables», devait-il compléter.

Montjoye: Ottawa paiera jusqu'à 2 millions \$

Jacques LEMOINE

Sherbrooke

L'avocat Daniel Hébert a reçu la confirmation que le gouvernement fédéral fournirait les fonds nécessaires jusqu'à concurrence de deux millions de dollars pour payer les créanciers de la station de ski Montjoye, à North Hatley.

La Tribune avait annoncé dans son édition de samedi que les créanciers garantis pouvaient s'attendre à être payés en entier et les créanciers ordinaires de façon partielle selon l'arrangement accepté.

Me Hébert, qui est l'un des inspecteurs à la proposition concordataire et qui représente des créanciers, a eu une communication téléphonique à ce sujet avec le syndic Roland Chrétien.

Les deux compagnies numérotées propriétaires de Montjoye doivent 858 000 \$ aux créanciers détenant des privilèges de constructeur ou de fournisseur de matériaux et trois quarts de millions aux créanciers ordinaires.

Les biens de ces entreprises ont été saisis par la police fédérale au printemps 90 et sont gelés par la tribunaux en attendant l'issue des pro-

cédures judiciaires contre elles.

Les deux compagnies sont en instance de procès sur une accusation de possession de biens provenant du fruit de l'important de stupéfiants aux États-Unis.

Les fonds fédéraux débloqués doivent être transférés à la police fédérale et remis par l'intermédiaire de l'administrateur judiciaire Claude Sauvé et de M. Chrétien.

Le dénouement de cette affaire ne serait pas étranger à une intervention du député-ministre Jean Charest dont le bureau était sensibilisé au fait que les créanciers de Montjoye patientaient depuis 19 mois.

Me Hébert et Me Michel Joncas, un autre inspecteur, ont laissé entendre qu'ils feraient maintenant des efforts pour que les créanciers ordinaires puissent obtenir un dividende plus élevé que les 20 cents acceptés dans une première étape.

La date critique pour le paiement des créances est le 28 février parce qu'un créancier garanti a initié une demande de vente en justice de la station de ski familiale pour cette journée-là.

Me Joncas a appris que les créanciers garantis devaient se réunir cette semaine.

Rock Forest se lance dans la récupération

Yvon ROUSSEAU

Rock Forest

La Ville de Rock Forest a pensé environnement et elle a lancé hier la récupération du papier journal, des boîtes de conserve, du plastique dur, du verre transparent, du verre vert et du verre brun, sur son territoire.

Le maire Bertrand Delisle a indiqué hier, lors d'une conférence de presse, que trois contenants compartimentés pour chacune des matières à recycler ont été placés au Marché Métro Quintal, situé sur le Boul. Bourque, au Dépanneur Gama, à l'intersection du chemin du Curé et de la rue Francoeur, et à la station d'essence Le Pétrifier, sur le chemin Ste-Catherine.

Le maire a indiqué avoir reçu l'assurance de M. Richard Parenteau, de Récupération Orford, qu'aucune des matières recueillies pour recyclage allait être par la suite déposée dans un site d'enfouissement des déchets.

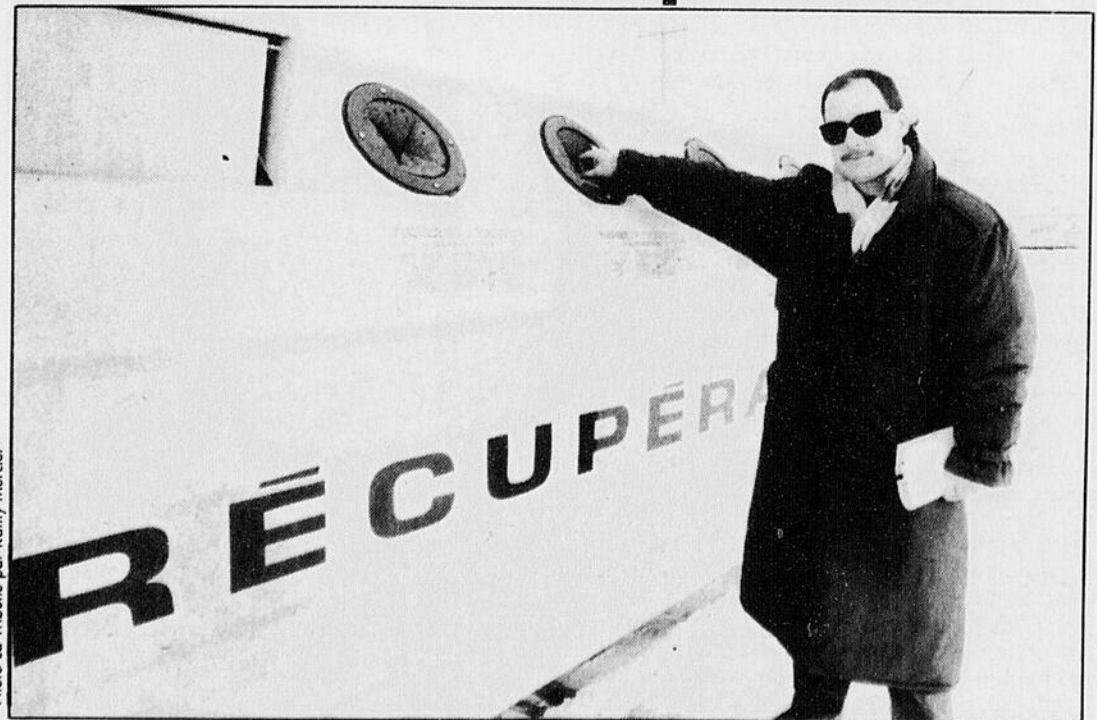
Deux levées ou plus

La Ville a exigé au moins deux levées par mois des matières à recycler, mais s'il s'avérait nécessaire pour Recyclage Orford d'effectuer plus de levées, elles devront se faire sans coût supplémentaire pour la Ville.

Le maire Delisle a indiqué que l'entrepreneur choisi, Recyclage Orford, exploite un centre de récupération dans un bâtiment d'une superficie de 20 000 pieds carrés, situé sur un terrain de 168 000 pieds carrés. La compagnie devra fournir la preuve aux autorités municipales de l'endroit où les matières recyclables ont été dirigées.

Les coûts

La soumission déposée par Service Sanitaire



Richard Parenteau, président de Récupération Orford, explique le fonctionnement des contenants placés à trois endroits différents du territoire de Rock Forest.

de l'Est Inc. et Recyclage Orford Inc. est de 3.71 \$ par unité de logement en 1992, de 3.89 \$ en 1993 et de 2.85 \$ pour les neuf premiers mois de 1994.

Le contrat, basé sur 5257 unités de logement, totalise des déboursés de 54 935.65 \$ pour les trois ans, soit 19 503.47 \$ en 1992, 20 449.73 \$

en 1993 et 14 982.45 pour les neuf mois de 1994. M. Bertrand Delisle a indiqué que le recyclage a ceci d'intéressant que la quantité des déchets à enfouir va diminuer et qu'il va contre l'effet de l'augmentation des coûts au site d'enfouissement, sur lesquels la municipalité n'a aucun contrôle.

METEO

Montréal (PC)

Situation générale pour le Québec et la vallée de l'Outaouais émise par le centre météorologique du Québec d'Environnement Canada à 16 h 30 hier.

Une crête barométrique traverse les Maritimes aujourd'hui. Le ciel sera généralement dégagé mais des nuages en altitude envahiront de plus en plus nos régions. Une dépression s'intensifiera à mesure qu'elle traversera les Maritimes cette nuit et demain. On prévoit près de 30 mm de pluie sur le sud des Maritimes demain. Les précipitations resteront probablement sous forme de neige sur le nord du Nouveau-Brunswick.

Estrie: nuageux. Risque de bruine verglaçante. Faible neige. Max. près de -2. Vents de 15 à 30 km/h. Demain: faible neige. Min. près de -2.

Trois-Rivières-Drummondville, Beauce et Québec: nuageux et risque de bruine verglaçante. Max. près de -2. Vents devenant de 20 à 40 km/h. Demain: neige. Min. près de -4.

Ottawa-Hull, Cornwall et Montréal: nuageux. Risque de bruine verglaçante. Accumulation près de 5 cm. Max. près de zéro. Vents du nord-est de 20 à 40 km/h. Demain: faible neige. Min. près de -2.

Pontiac-Gatineau-et-Lièvre, Laurentides, Lac-St-Jean, Saguenay, La Tuque et Réserve-Faulques-des-Laurentides: nuageux. Max. de -1 à -6. Vents devenant du nord-est de 20 à 40 km/h. Demain: faible neige. Min. de -2 à -9. Venteux.

Charlevoix-Rivière-du-Loup, Rimouski et Matapédia: ensoleillé avec passages nuageux. Max. près de -11. Demain: neige et poudrière. Min. près de -11. Venteux.

Ste-Anne-des-Monts, Parc-de-la-Gaspésie, Gaspé et Parc-Farillon: ensoleillé avec passages nuageux. Max. près de -4. Demain: neige et poudrière. Min. près de -13. Venteux.

Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs-Cabonga-et-Gouin: nuageux. Risque de bruine verglaçante. Faible neige débutant en soirée. Vents de 20 à 40 km/h. Max. près de -3. Demain: faible neige. Min. près de -10. Venteux.

Baie-Comeau, Sept-Îles: ensoleillé avec passages nuageux. Max. près de -10. Demain: nuageux et poudrière. Min. près de -12 à -14. Venteux.

Basse-Côte-Nord-Anticosti et à l'ouest de Cheverly: ensoleillé avec passages nuageux. Max. près de -10. Demain: neige et poudrière. Min. près de -16. Venteux.

Secteur de Cheverly et à l'est: ensoleillé avec passages nuageux. Max. près de moins 12. Demain: ennuagement. Min. près de -20.

Vers le sud	19	31	Barbade	25	30
Acapulco	20	22	Brownsville	20	24
Bermudes	18	23	Guadalajara	08	20
Daytona Beach	21	30	Honolulu	22	27
Guadeloupe	24	31	La Havane	20	27
Kingston	06	13	Los Angeles	12	16
Las Vegas	17	27	Merida	22	34
Mazatlan	09	28	Miami Beach	19	28
Mexico	08	24	Nassau	27	28
Myrtle Beach	17	27	Palm Springs	11	19
Orlando	18	22	San Juan	25	29
Reno	17	22	Trinidad	22	29
Tampa	18	22			
West Palm Beach	18	29			

INDEX

Arts:	B-5
Bandes dessinées:	D-11
Décès:	C-6
Denis Messier en liberté:	D-10
Économie:	C-1
Éditorial:	A-6
Horoscope:	D-11
Jeunesse:	D-12
Petites annonces:	C-4
Sports:	D-1
Vivre:	B-4

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, JIK 2X8

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke
par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
(division La Tribune)

ADMINISTRATION Jean-Guy Dubuc Président et éditeur	Jean-Guy Farah Vice-président Finances et administration
RÉDACTION Jacques Pronovost Rédacteur en chef Rock Billaudeau Chef éditorialiste-adjoint Denis Messier Directeur des pages sportives	Pierre-Yvan Bégin Directeur de l'information Maurice Cloutier Adjoint-chef nouvelles Stéphane Lavallée Chef de pupitre
PUBLICITÉ Gilles Bojajly Directeur	PROMOTION Lise Desjardins Directeur
PRODUCTION Alain Pelletier Directeur J. Jacques Delorme Chef des opérations	Gérard Pépin Adjoint Gaston Grenier Adjoint Benoît Côté Chef pressier
COMPTABILITÉ André Corriveau Comptable	Julienne Poulin Gérante du crédit
TIRAGE Pierre Dubois Directeur	André Casteau Adjoint au directeur
GÉRANTS DE DISTRICT Pierre-Alain Dion Jacques Faucher Michèle Fournier Michel Lavoie Serge Nadeau	Claude Ouellet Gaston Pinard Jean-Charles Poulin Pierre Fournier Jocelyn Godbout
EXPÉDITION Michel Doyon Gérant	EDIFICE André Jacques Responsable

Livraison à domicile:

— Camionnets et camionnets motorisés
Prix de vente suggéré incluant
T.P.S. payée par le client
Taxe de vente du Québec
Coût à l'abonné

Livraison par courrier de deuxième classe:
Enregistrement No 1539
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits
déservis par camionnet et camionnets motorisés: 1 an \$155.00,
6 mois \$81.00, 3 mois \$42.00, 1 mois \$22.00. Hors de notre
territoire immédiat: 1 an \$210.00, 6 mois \$130.00, 3 mois
\$85.00, 1 mois \$35.00. Aux États-Unis et autres pays, 1 an
\$370.00, 6 mois \$210.00, 3 mois \$135.00, 1 mois \$55.00.

Ces prix excluent les taxes
«La Tribune» est socialement la Presse canadienne, de
l'Association des quotidiens de langue française, membre de
l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit
Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la
presse catholique. Sources d'informations: Presse
canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse.

Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et
les agences affiliées sont autorisées à reproduire les
informations de La Tribune.

Les employés s'attendaient à un nouveau départ

□ La fermeture annoncée du concessionnaire automobile Brouillard prend les syndiqués par surprise

Gilles FISETTE Sherbrooke

«On s'attendait à déménager à Rock Forest, pas à perdre nos emplois... C'est un dur coup.»

Mécanicien chez Brouillard depuis 21 ans et président du syndicat CSN des salariés de ce concessionnaire de la rue King ouest, à Sherbrooke, Jean-Paul Fortier ne cachait pas le choc qu'il a reçu, lui et



Les employés s'attendaient à un déménagement, pas à une fermeture. A l'œuvre, le mécanicien Claude Dostie.

ses 48 collègues, à l'annonce de la fermeture de leur entreprise.

«Nous l'avons su vendredi soir, en fin de journée. Là, on s'attend à

recevoir nos avis de licenciement d'un jour à l'autre... Je crois que l'employeur gardera la plupart des gens jusqu'à la fin, compte tenu des engagements envers la clientèle. Mais après, on se cherchera des emplois... Le syndicat verra à mettre sur pied un comité de reclassement. Nous ferons tout pour aider les gens à se reclasser ailleurs.»

Les perspectives sont plutôt sombres pour ces gens, reconnaît M. Fortier. Bien sûr, dit-il, il s'agit d'excellents travailleurs mais les employeurs potentiels éprouvent aussi des difficultés avec un marché en récession. L'embauche ne court pas les rues.

«Il n'y a pas que Brouillard qui encaisse une baisse d'activités. Les autres aussi.»

Et comme un malheur ne vient jamais seul, les plus âgées des employés mis à pied ne peuvent pas se consoler avec l'idée d'une pré-retraite. Ces travailleurs ne profitent d'un fonds de pension que depuis deux ans seulement.

Hors normes...

Questionné sur les raisons qui ont amené les travailleurs à refuser toutes concessions à l'employeur, M. Fortier s'explique.

«Si nous avions accepté de travailler sans être payés, nous l'aurions fait hors normes. Nous n'aurions pas été en règle avec les Normes du travail, ni avec la CSST. Si quelqu'un s'était blessé durant ce temps-là, il serait resté avec ses problèmes... Par ailleurs, j'ai demandé à l'employeur si cela pouvait éviter des mises à pied, il a dit non. Nous étions prêts à aider mais pas à effectuer des heures de plus alors que des collègues n'auraient pas eu de travail du tout... De toute façon, les concessions n'étaient pas de nature à changer la réalité...»

Le propriétaire est évidemment déçu. «Ce n'est pas de gaieté de cœur que je prends cette décision... Je demeure franchisé jusqu'à la fin des opérations. Après, je ne sais pas ce que fera General Motors. J'imagine que GM va peut-être chercher un nouveau concessionnaire. Même si le marché n'est pas ce qu'il était, ce serait plus facile, par exemple, pour quelqu'un qui est déjà en affaires et qui, contrairement à moi, n'a pas de dettes», affirme Pierre Larocque.

Quant à la bâtisse et au terrain de l'hôtel de ville de Rock Forest, ils ne sont pas directement concernés par cette fermeture. L'endroit où devait déménager Brouillard, après le déménagement de l'administration municipale prévue pour le mois de mars, a été acheté par M. Larocque, personnellement. Il fait part de son intention de mettre le tout en vente, le plus tôt possible.



Les vendeurs de Brouillard n'en ont plus que pour quelques semaines à arpenter la salle de montre.

«La différence est dans le service»

□ Richard Morad estime que les autos américaines et importées s'équivalent

Sherbrooke (GF)

Co-propriétaire des concessions Honda, Acura, Nissan, Mazda, Infiniti et Saturne, Richard Morad dit déplorer l'annonce de fermeture de Brouillard Automobiles.

«C'est de valeur que ça ferme... Brouillard, c'est une institution, à Sherbrooke. Je trouve ça dommage. C'est une bonne franchise qui ferme.»

Si M. Morad est d'accord avec l'affirmation sur la popularité grandissante des produits importés à Sherbrooke — à ce sujet, il cite des statistiques du mois de décembre démontrant que Honda, à lui tout seul, accaparait 4,5 pour cent du marché alors que le géant GM n'en détenait que 13,7 pour cent — il est d'avis que la différence est dans le service après-vente.

«Selon moi, les produits se valent passablement. La qualité est

là, partout... La grosse différence est dans le service après-vente. Et même si cela coûtait quelques centaines de dollars de plus qu'ailleurs, un automobiliste préférera toujours demeurer fidèle à celui qui lui donne un excellent service. Aujourd'hui, la différence entre les concessionnaires est dans le service...»

Peu loquace

Quant au propriétaire de De Luxe Pontiac Buick, l'autre con-

cession GM à Sherbrooke, Laurent Martin, il a déclaré avoir été absent de la région au cours des derniers jours. Aussi, lance-t-il, il n'est au courant de rien.

Une fois cela dit, il a refusé de faire quelque commentaire que ce soit. Il a refusé également de discuter du sort de la concession GM pour les Chevrolet, Oldsmobile et Cadillac.

«J'ai déjà une concession... Parlez à GM», a-t-il laissé tomber.

Kruger procéderait à 30 ou 40 mises à pied

Gilles FISETTE Bromptonville

La papetière Kruger s'apprêterait à mettre à pied une trentaine, voire une quarantaine de travailleurs, à son usine de Bromptonville.

Le sujet ne fait toutefois pas l'objet de beaucoup de propos chez Kruger où les deux parties en cause, tant l'employeur que le syndicat, ne parlent qu'avec réticence, quand on ne refuse pas tout simplement d'aborder le sujet.

Ainsi, le vice-président aux relations publiques, Alain Labonté, déclare que la compagnie n'a pas effectué, ni n'effectuera de mises à pied, à court terme.

A la question portant sur les discussions en cours en vue d'obtenir des concessions des employés, M. Labonté signale qu'une «présentation à été faite aux travailleurs et au syndicat».

De son côté, le président du syndicat des travailleurs de l'usine,

Roger Thibault, confirme la tenue d'une assemblée, demain soir, à Bromptonville.

Toutefois, signale-t-il, la réunion ne porte pas sur le dossier principal des discussions avec l'employeur mais sur une conséquence des mises à pied annoncées aux travailleurs, soit la réorganisation du travail, dans l'usine, à la suite de ces mises à pied.

Interrogé sur l'importance des mises à pied et sur les possibilités que cela affecte plus de 80 travailleurs, il a déclaré qu'une trentaine, au pire une quarantaine de personnes seront concernées.

Quant au dossier principal des discussions en vue de permettre à Kruger d'être plus compétitive encore, M. Thibault a déclaré que la présente étape consistait en la vérification des livres de la compagnie. Cette étape risquerait d'être longue. On parlerait de quelques mois.

«Le dossier est donc au point tranquille», a conclu M. Thibault.

Les élus trancheront entre des ateliers ouverts au public ou aux journalistes

Sherbrooke (DD)

Les ateliers de travail des élus municipaux doivent-ils être ouverts aux seuls journalistes ou à tout citoyen qui désire y assister?

Telle est la grande question que devront trancher les élus municipaux d'ici leur assemblée du 2 mars prochain, à la suite de la proposition du Regroupement des citoyens et citoyennes de Sherbrooke (RCS), en faveur de l'abolition du huis clos lors des ateliers de travail, présentée hier soir au conseil municipal.

Ces rencontres sont des séances d'information pour les élus, où ceux-ci ont aussi l'occasion d'échanger sur les dossiers.

Le RCS a émis la semaine dernière un communiqué de presse pour demander d'ouvrir ces ateliers au public et aux médias, sauf lorsqu'il y aura question de projets industriels, commerciaux ou résidentiels, de gestion du personnel, d'affaires litigieuses ou de budget.



Paul Gervais

Ce sujet délicat, abordé périodiquement par le conseil municipal depuis 1983, a donné lieu hier soir

à quelques sarcasmes à l'endroit du RCS et à des regards entendus entre certains élus déjà présents au conseil, à l'époque du maire Jean Paul Pelletier.

Des réserves

Si le maire Paul Gervais se dit prêt à ouvrir les ateliers de travail au public et aux médias, des conseillers comme Bernard Tanguay, Laurier Custeau et Michel Carrier ont des réserves.

«Je suis surpris par la façon de présenter le dossier, j'aurais voté pour dire oui aux journalistes», a indiqué Laurier Custeau.

Bernard Tanguay a laissé entendre qu'il ne favorise pas l'ouverture des ateliers de travail au public, ajoutant même que «ce n'est pas une résolution» qui va empêcher de traiter des dossiers en privé.

«Je le voyais pour les journalistes», a mentionné Michel Carrier.

Le maire Gervais dit pour sa part prôner la transparence et est surpris que certains conseillers

aient des réserves face aux citoyens, ajoutant que «si tout devient ouvert, je ne vois pas pourquoi les ateliers ne seraient pas publics».

Le maire signale qu'il «y a un peu de politique derrière tout ça», mais estime néanmoins que les conseillers souhaitent tous que les citoyens soient mieux informés.

Jacques Jubinville a pour sa part déploré que le RCS «arrive en catastrophe» avec pareille résolution, soutenant au passage que la demande de ce parti politique municipal est «plus restrictive» que la position arrêtée par le conseil en février 1988.

«Je suis un peu déçu», a lancé sur un ton moqueur le conseiller Jubinville au sujet de ce que propose le RCS.

«Je propose qu'on garde notre résolution (de février 1988) et qu'on l'applique», a-t-il ajouté.

Cette résolution, qui n'a pratiquement jamais été appliquée de l'aveu même des élus, stipulait que tous les dossiers devaient être traités en séance publique, à l'exception de ceux du comité administratif et du comité des ressources humaines.

Le conseiller Serge Paquin a invité les élus à relire cette résolution et a fait valoir que le comité exécutif (qui a remplacé le comité administratif) siège lui aussi à huis clos.

De plus, fait-il valoir, 85 pour cent des 70 dossiers traités en atelier de travail l'ont été à huis clos en 1991.

«Donnons-nous des mécanismes précis et clairs», a-t-il demandé, ajoutant que le conseil doit adopter le principe de tenir ces ateliers en public.

Le conseil refuse l'affichage d'un panneau fédéraliste

□ Le conseiller Laurier Custeau ne convainc pas ses collègues

Sherbrooke (DD)

Les Sherbrookoises et Sherbrookoises ne pourront voir dans leur ville le panneau «My Canada includes Québec — Mon Canada comprend le Québec», qu'un groupe d'Ontariens a fait installer dans une dizaine de municipalités

canadiennes pour sensibiliser les citoyens sur l'unité nationale.

Le conseil municipal a décidé hier soir de ne pas donner suite à une demande de M. Patrick Shaw, de Toronto, qui voulait installer un tel panneau sur un terrain de la Ville, sous prétexte que l'administration municipale n'a pas à appuyer ce type d'intervention.

«C'est un champ d'intervention qui relève du gouvernement du Québec (...). Et il appartient à chaque citoyen de se positionner», a fait valoir le conseiller Jacques Jubinville, en réponse à une question de son collègue Laurier Custeau.

A l'initiative du propriétaire d'une compagnie de transport à Toronto, Jim Taylor, un groupe

d'Ontariens a fait installer 15 panneaux publicitaires bilingues «My Canada includes Québec — Mon Canada comprend le Québec» dans plusieurs villes canadiennes, dont Montréal.

Le groupe se proposait même de venir à Sherbrooke ce mois-ci.

Selon M. Jubinville, si Sher-

brooke accepte de recevoir un tel panneau, cela risque de créer un précédent et d'inciter d'autres groupes à vouloir afficher leur message.

«Montréal a accepté, on n'a pas à faire de politique, je ne vois pas pourquoi on ne le permettrait pas», a rétorqué M. Custeau.

Ensemblement: l'assistance nombreuse témoigne du vif intérêt

Gilles DALLAIRE Magog

La commission chargée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de faire enquête sur l'impact de l'ensemblement des plages du parc littoral Memphrémagog n'a peut-être pas tenu la première des cinq séances qu'elle tient à Magog cette semaine à guichets fermés, mais elle a toutefois attiré une assistance suffisamment nombreuse pour qu'on constate que le projet caressé par la Ville de Magog suscite un vif intérêt et une inquiétude encore plus vive.

Quand, à 19 h 30 pile hier, la présidente, Mme Claudette Journault, a déclaré la séance ouverte, il y avait, depuis un bon moment déjà, de 80 à 100 personnes dans la salle communautaire de la paroisse St-Jean-Bosco en plus des commissaires Jean Paré et Jean-Pierre Desjardins qui assistent Mme Journault, du conseil de ville au grand complet, de plusieurs hauts fonctionnaires municipaux, de trois des quatre ou cinq experts dont la Ville a retenu les services pour la durée

de l'audience, d'une demi-douzaine de fonctionnaires, attachés aux ministères et à l'Agence gouvernementale qui ont quelque chose à voir avec le projet, que la commission consultera si elle éprouve le besoin d'être éclairée sur un sujet relevant de leur compétence et du personnel de soutien qui se déplace avec elle.

Exercice de réchauffement

La séance d'hier soir a été, somme toute, un exercice de réchauffement qui a permis de savoir qui a demandé au ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, d'ordonner la tenue d'une enquête ainsi que les motifs qui ont incité deux personnes et cinq organismes à faire une telle demande: l'inquiétude des conséquences que l'ensemblement aura pour la qualité de l'eau du lac et pour la faune et la flore qui y vit, les contradictions relevées dans l'étude d'impact menée par la firme de génie-conseil Roche et les questions que cette étude laisse sans réponses pour Me Yves Bergeron; l'évaluation jugée trop conservatrice par le plongeur Jacques Boisvert de l'agitation du lac

qu'ont faite les auteurs de l'étude d'impact; l'impact du déversement

de 23 000 mètres cubes de sable dans le lac et sur ses rives redouté

par Opération Nettoyage Magog; l'impossibilité de faire marche ar-



La commission chargée par le BAPE de faire enquête sur l'impact des plages du parc littoral Memphrémagog a commencé ses audiences hier.

rière si l'ensemblement tourne au désastre écologique constatée par la Fondation Marécages Memphrémagog; l'absence d'un ensemblement pouvant servir de référence déplorée par Memphrémagog Conservation; l'impact de l'ensemblement sur le lac Magog craint par l'Association pour la préservation du lac Magog; la menace de disparition de frayères pointée du doigt par le Club de conservation, chasse et pêche Memphrémagog.

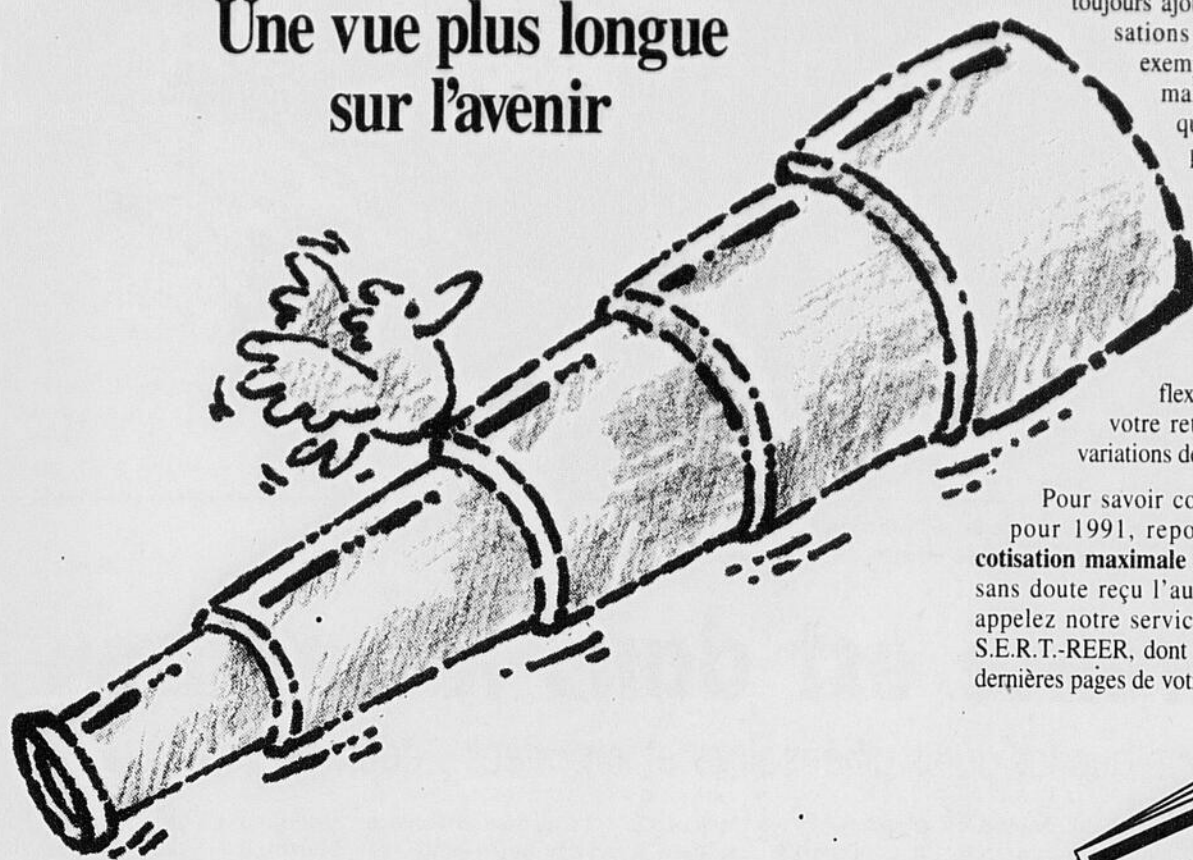
Presque toutes ces personnes et ces organismes se sont demandé si une étude d'impact menée par la firme de génie-conseil même qui a préparé les plans et devis de l'ensemblement peut être impartiale. Réponse unanime: non.

Toutes ces préoccupations sont revenues au cours de la période de questions qui a suivi l'exposé des conclusions principales de l'étude d'impact fait, au nom de la Ville, par l'aménagiste Gérard Beaudet, l'ingénieur Marc Drouin et le biologiste Claude Vézina.

Le barrage de questions interrompu par l'heure tardive reprendra ce soir.

La réforme des REER

Une vue plus longue sur l'avenir



Grâce à la réforme des pensions, vous pouvez maintenant planifier votre retraite avec une vue plus longue sur l'avenir, en étalant vos cotisations annuelles à un REER sur plusieurs années.

Si vous ne versez pas dans votre REER le maximum auquel vous avez droit pour 1991, vous pourrez toujours ajouter la différence à vos cotisations des années suivantes. Par exemple, si votre cotisation maximale est de 6 000 \$ en 1991 et que vous versez 4 000 \$, vous pourrez faire une cotisation additionnelle de 2 000 \$ en 1992, 1993, ou au cours des années suivantes. Cela ne modifiera aucunement votre cotisation maximale pour chacune de ces années. Cette nouvelle flexibilité vous permet de planifier votre retraite en tenant compte des variations de vos revenus.

Pour savoir combien vous pouvez verser pour 1991, reportez-vous à l'État de la cotisation maximale à un REER, que vous avez sans doute reçu l'automne dernier. Ou encore, appelez notre service téléphonique automatisé S.E.R.T.-REER, dont le numéro apparaît dans les dernières pages de votre guide d'impôt.

On vous facilite les choses.



Revenu Canada
Impôt

Revenue Canada
Taxation



Canada

L'Estrée profite des travaux du professeur Aïtcin

Marco FORTIER

Sherbrooke

Les travaux du professeur Pierre-Claude Aïtcin, honoré pour sa carrière dans la technologie du béton, ont des retombées directes pour des entreprises de l'Estrée.

Ainsi, Fibres Donnite, de Richmond, produit dorénavant des pare-brise de motoneige à un coût trois fois moindre grâce à des moules en béton. Le Centre d'excellence sur les bétons de l'Université de Sherbrooke, que dirige M. Aïtcin, a développé sur commande ce nouveau moule.

Pierre-Claude Aïtcin vient de recevoir le Prix du Conseil de la recherche et du développement en transport (CRDT) pour sa «carrière remarquable» dans la technologie du béton.

Outre la firme de Richmond, une entreprise de Magog, Lamoureux et fils, utilise le béton dans la fabrication de poids et haltères. Lamoureux et fils distribue ses produits dans toute l'Amérique du Nord.

«La technologie du béton évolue énormément», a dit M. Aïtcin, en entrevue à son bureau sur le campus de l'Université. Incidemment, la plaquette identifiant le bureau de Pierre-Claude Aïtcin est en... béton!

La Tour du CN

Les travaux effectués à Sherbrooke sous la direction du chercheur ont aussi un impact ailleurs au pays. Par exemple, on a déjà apporté à Sherbrooke un échantillon de la Tour du CN, située à Toronto, pour vérifier la composition du célèbre bâtiment. M. Aïtcin et son équipe ont déterminé qu'après 17 ans, le béton composant la tour était toujours en parfaite condition.



Pierre-Claude Aïtcin, professeur à l'Université de Sherbrooke, vient de recevoir un prix pour ses travaux sur la technologie du béton. Ses travaux ont des retombées directes en région. Par exemple, Fibres Donnite, de Richmond, produit dorénavant des pare-brise de motoneige à un coût trois fois moindre grâce à des moules en béton.

Le professeur oeuvre principalement sur le ciment et les scellements, la mise au point de nouvelles compositions de béton et le développement de bétons à haute performance. Le Sherbrookoïse d'adoption (il est né en France) dirige trois groupes de recherche, au sein desquels il a rassemblé les meilleurs cerveaux canadiens dans le domaine du béton.

Il s'agit d'ailleurs du matériau de construction le plus utilisé. Selon Pierre-Claude Aïtcin, on produit à chaque année l'équivalent d'une tonne de béton par habitant de la planète terre!

Le PQ-Sherbrooke bien parti pour dépasser son objectif

Andrée ALLARD

Sherbrooke

Le Parti québécois, comté de Sherbrooke, amorce aujourd'hui sa campagne de financement 1992 avec beaucoup d'optimisme puisqu'il a déjà atteint, au cours d'une pré-campagne, 74 p.c. de son objectif, fixé à 24 800 \$.

«On a eu une réponse exceptionnelle lors de notre souper-bénéfice», explique le président du comté de Sherbrooke et président de la campagne de financement, Me Conrad Chapdelaine. «On est bien parti pour dépasser notre objectif. L'Estrée prend les devants dans la province quant à la cadence de financement et on entend bien rester en avant.»

«La prospérité du Québec passe par la souveraineté», a lancé haut et fort Yvon Talbot, directeur d'organisation de comté, aux nombreux solliciteurs du comté de Sherbrooke, réunis hier soir pour le lancement officiel de la campagne de financement, tenue sous le thème «S'enrichir d'un pays».

«On souhaite dépasser 30 000 \$ a confié en entrevue Marcel Faucher, agent de liaison régional. La levée de fonds prendra fin le 3 avril, avec la venue à Sherbrooke du président du Parti québécois, Jacques Parizeau.

À l'échelle nationale, l'objectif de la levée de fonds, qui s'étendra jusqu'au 12 avril, a été fixé à 2 700 000 \$.

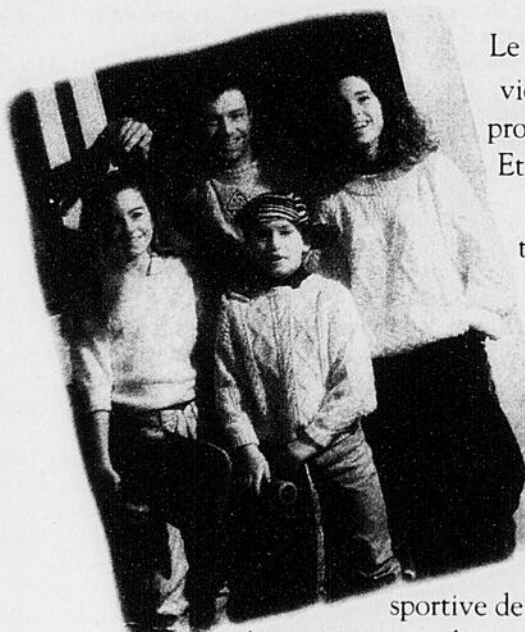
Le Parti québécois région Estrie compterait quelque 6000 membres. Les troupes entrent en période de mobilisation générale et travailleront tant à l'accroissement du nombre de membres qu'à l'organisation du parti, en vue des élections générales.

À Sherbrooke, le parti compte doubler son membership, actuellement de 700, a fait savoir Marcel Faucher.

Le PQ fait par ailleurs circuler une pétition exigeant la tenue d'un référendum sur la souveraineté du Québec avant le 26 octobre 1992, tel que stipulé dans la loi 150. On compte amasser 6000 signatures par comté pour cette pétition, parrainée par le Mouvement Québec.

«Robert Bourassa doit se rendre à l'évidence; le mouvement est irréversible, les Québécois en ont assez», a exprimé à La Tribune la députée de Johnson, Carmen Juneau. «On s'inquiète, on se demande quel genre d'entourloupette il va faire pour éviter de tenir un référendum. On veut un référendum ou des élections», a dit fermement Mme Juneau.

Pour la famille des années 90, une famille de voitures accordée à vos besoins... et à vos moyens



Le début des années 90 coïncide avec des changements énormes dans notre monde et notre vie. Le déclin du communisme et ses conséquences, les questions environnementales, les défis que nous propose la situation économique : tout cela porte l'acheteur d'une voiture à privilégier le rapport qualité-prix. Et c'est là que Hyundai entre en jeu.

Ainsi, l'Excel, la voiture la mieux équipée de sa catégorie, présente une ligne rajeunie. Mais son prix est toujours aussi avantageux.

La sportive Scoupe LS est équipée d'un fringant moteur de 1,5 litre à injection multipoints contrôlée par ordinateur, d'une suspension à quatre roues indépendantes et d'une direction à crémaillère servo-assistée. Parmi ses autres caractéristiques standards, mentionnons : le toit ouvrant et le système de son à quatre haut-parleurs avec radio AM/FM à syntonisation électronique.

Puis il y a la Sonata. La berline de luxe dotée d'un moteur de 2 litres à 16 soupapes, double arbre à cames en tête et injection électronique multipoints. (En option : un puissant V-6 de 142 chevaux.) Et, avec 100 pieds cubes d'espace intérieur, elle accueille 5 adultes dans le confort.

L'Elantra est le tout dernier membre de notre famille. Il s'agit d'une berline sportive de type familial avec moteur de 1,6 litre à 16 soupapes, double arbre à cames en tête et injection électronique multipoints : 113 chevaux. Notre famille tient à mériter la confiance de la vôtre. C'est pourquoi nous vous offrons une garantie globale limitée de 3 ans/60 000 km et une garantie des éléments principaux de 5 ans/100 000 km. (Renseignements complets auprès du concessionnaire.) Pour la famille des années 90, des voitures super-avantageuses... chez les concessionnaires Hyundai.



HYUNDAI
Un achat intelligent.

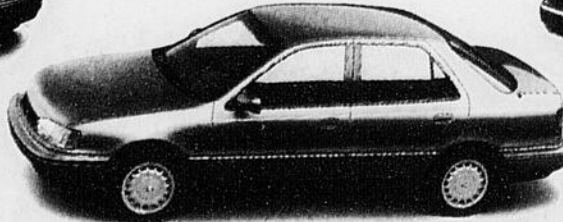
Excel 1992 CXL 4 portes



Excel 1992 CX 3 portes



Sonata GLS V-6 1992



Elantra GLS 1992



Scoupe LS 1992

Sonata ~ Elantra ~ Excel ~ Scoupe

La Sonata GL 2 litres, berline de luxe : à partir de 13 295 \$*. • L'Excel L 3 portes, la mieux équipée des voitures de sa catégorie : à partir de 7695 \$*.

La Scoupe, brillante sportive 2+2 : à partir de 10 595 \$*. • L'Elantra GL, la nouvelle berline sportive pour la famille : à partir de 10 995 \$*.

* P.D.S.F. pour les Hyundai 1992 suivantes : Sonata GL 2 litres, Excel L, Scoupe modèle de base et Elantra GL. Transport, immatriculation, préparation et taxes en sus. Renseignez-vous auprès du concessionnaire sur les frais de transport et de préparation. Le concessionnaire peut vendre moins cher.

Hyundai de l'Estrée
4500, boul. Bourque
Sherbrooke (Rock Forest)
564-0777

Valois Hyundai
125 boul. Lemire ouest
Drummondville 478-8148

Hyundai s'implante chez nous pour mieux nous servir

66704

Requête en disqualification contre deux conseillers

□ Réal Verrier avait déjà démissionné à l'insu d'Action St-Nicéphore

Gérald PRINCE Drummondville

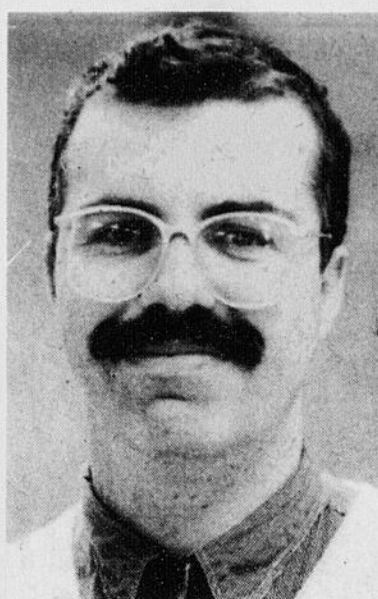
La saga entre la population de St-Nicéphore, en banlieue de Drummondville, et le conseil municipal ne s'arrête pas, malgré la mise en tutelle de la municipalité par le gouvernement du Québec, la semaine dernière.

«Ce que nous voulons, déclarait hier le vice-président du mouvement d'opposition Action St-Nicéphore, Bernard Parenteau, c'est la démission de tous les membres du conseil ou leur destitution».

Pour bien démontrer que la menace est sérieuse, Action St-Nicéphore a fait déposer hier, par son procureur, Me Germain Jutras, en Cour Supérieure du district de Drummond, une requête en disqualification de deux conseillers, tout en mentionnant que d'autres

membres du conseil pourraient éventuellement faire l'objet de semblables poursuites.

Ce que Action St-Nicéphore ne savait pas hier midi, en rendant publiques ses deux actions en disqualification, c'est que le conseiller Réal Verrier, également propriétaire du Restaurant Arc-en-ciel, avait déjà démissionné dans une lettre qu'il faisait parvenir, mercredi dernier, au secrétaire-trésorier de la municipalité. Action St-Nicéphore lui reprochait d'avoir fourni à plusieurs reprises des biens et des services à la municipalité, à l'encontre des lois du code municipal à l'effet qu'un conseiller ne doit pas agir ainsi. Des repas au restaurant auraient été payés par la municipalité par l'intermédiaire de la petite caisse, dans le poste de frais de papeterie. Dans sa lettre de démission, lu au conseil hier soir, M. Verrier



Bernard Parenteau

soutient qu'il n'est «nullement fautif des accusations portées» contre lui et invoque plutôt son désir de protéger sa famille contre une situation qu'il qualifie d'insupportable.

Cependant, contre le conseiller Marcel Bernier, propriétaire de l'entreprise Javel-Drummond, Action St-Nicéphore soutient avoir retrouvé des factures de cette entreprise pour la vente à la municipalité de produits de nettoyage et autres, dans le poste de dépenses de communications. Hier soir, au conseil, M. Bernier a renouvelé fermement son désir de rester à son poste, malgré la poursuite enclenchée contre lui. Les autres conseillers et le maire Réjean Blanchette ont également renouvelé aux 300 personnes, présentes à l'assemblée du conseil, leur intention de rester à leur poste. Les

deux conseillers de l'opposition, M. Yvon-Marcel Jutras et Mme Muriel Mongeau-Boisvert, tout en appuyant le mouvement d'opposition, restent en place pour continuer à faire opposition à la majorité du conseil.

Pour M. Parenteau d'Action St-Nicéphore, ces gestes invoqués contre M. Bernier, sont contraires à la loi, comme le démontre une jurisprudence récente d'une cause à St-François-Xavier de Brompton, dans l'affaire Boulay contre Maurice. «Les montants n'ont pas d'importance, ce sont les gestes qui comptent», ajoute M. Parenteau.

Pour Action St-Nicéphore, la mise en tutelle de la municipalité ne suffit pas: les élus actuels, ceux que M. Parenteau appelle «les indésirables», peuvent continuer à opérer quand même et être taxés éventuellement d'autres «dommages» semblables, a-t-il précisé.

L'action en disqualification, M. Parenteau ne le cache pas, vise à faire pression sur les élus pour qu'ils quittent volontairement leurs fonctions, pour éviter que toute la lumière ne soit faite sur toutes les activités discutables que le mouvement Action St-Nicéphore soutient avoir décelées.

Quant à Mme Germaine Bélanger, présidente, elle constate que les coffres du mouvement sont maigres, soit environ 150 \$, mais qu'une campagne de financement sera bientôt lancée pour les garnir.

et soutenir les actions en justice, qui réclameront, si les démissions attendues ne sont pas présentées, des frais assez importants.

Carrières et professions

N.B. Tous les postes annoncés sont ouverts également aux femmes et aux hommes.

REPRÉSENTANT(E)

Afin de poursuivre notre croissance et être en mesure d'offrir une même qualité exceptionnelle d'attention à notre clientèle, nous sommes à la recherche d'une personne dynamique possédant une belle personnalité avec expérience dans la vente.

Nos critères académiques sont en fonction de l'expérience acquise.

Langues parlées et écrites: français et anglais.

Le poste comprend l'automobile fournie.

Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une photo «passeport».

PIERRE SIMONEAU, Président



SUPREM

460 boulevard Bourque
Rock Forest, Québec
J1N 2A8

38231

Pour sa «nouvelle image», Rock Forest commence par changer ses couleurs

Rock Forest (YR)

«Rock Forest veut se donner une nouvelle image, de lancer le maire Bertrand Delisle, alors commentons donc par la couleur».

C'est ainsi que le maire a annon-

cé que la ville a opté pour le bleu et l'or.

M. Delisle a présenté aux médias les nouvelles couleurs de la municipalité, fraîches peintes sur un des camions de Rock Forest.

Les notes explicatives de la ville sur les nouvelles couleurs décrivaient

le bleu comme une couleur dont la nature offre plusieurs exemples de beauté, sans ombrage, qui donne de l'énergie. «L'or, a-t-il poursuivi, représente un métal précieux, jaune, brillant, inaltérable, inoxydable, très ductile et malléable».

Le maire a rappelé que le conseil

municipal veut doter la ville d'un accueil chaleureux, sans ombrage au niveau financier.

«Nous voulons une ville où les contribuables seront satisfaits et apprécieront connaître une valeur sûre pour leur investissement, une richesse certaine dans l'avenir», de déclarer M. Delisle.

«Rock Forest, dit-il encore, deviendra une ville accueillante et mes collègues du conseil et moi ne nous contenterons pas seulement d'un changement de couleur».

Enfin, M. Delisle a précisé que la ville n'investira pas de sommes d'argent importantes dans ce changement, puisqu'il sera effectué au fur et à mesure des besoins. C'est pourquoi le maire a montré un seul camion portant les nouvelles couleurs, parce qu'il venait de subir un travail de carrosserie.

Le corps policier coûterait 621 197 \$ en 1993 à Ste-Victoire-d'Arthabaska

Pierre MAILHOT

Sainte-Victoire-d'Arthabaska

Un directeur, huit patrouilleurs-enquêteurs, un travailleur surnuméraire et un secrétaire.

Voilà l'un des scénarios présenté hier par les dirigeants de la firme «Chartrand, Laframboise et Associés» de Chomedey-Laval à une centaine de citoyens de Sainte-Victoire-d'Arthabaska pour satisfaire la réforme Ryan au domaine des corps policiers obligatoires dans les petites municipalités.

Et le coût de cette organisation d'un corps policier autonome est de 450 000 \$ pour l'exercice 1992. Pour l'exercice 1993, le coût pas-

sera à 621 197 \$.

Les dirigeants de la firme montréalaise ont indiqué que d'autres scénarios peuvent être mis en place tels que celui d'une entente de fourniture ou d'une participation à une régie inter-municipale. Toutefois, à ces deux derniers secteurs, les responsables de l'étude, un rapport de 75 pages effectué au coût de 6800 \$, n'avaient pas de chiffres en mains pour illustrer les coûts.

Pour le maire Michel Desfossés, le présent document représente de bonnes balises pour poursuivre les négociations avec Victoriaville et Arthabaska, négociations qui devraient reprendre en mars. Il admet tout de même qu'il embarquera si les prochaines négociations entre

les trois villes sont à l'avantage des trois municipalités.

Pour l'instant, la municipalité de Sainte-Victoire-d'Arthabaska reçoit encore cette année l'aide du service des incendies de Victoriaville, un coût de 108 717 \$. Qui plus est, elle paye hebdomadairement 9500 \$ pour les services de la Sûreté du Québec, district d'Arthabaska, sur son territoire.

Ce houleux débat est directement lié au dernier budget de la municipalité où les contribuables ont reçu une hausse moyenne de 38 pour cent sur leur compte de taxes. L'implantation d'un corps policier à Sainte-Victoire-d'Arthabaska demeure le point en litige dans ce budget car le coût pour ce service est de 0,24 \$ du 100 \$ d'évaluation.

La Société des postes réévalue l'avenir du bureau de Thetford

Nelson FECTEAU

Thetford Mines

L'avenir du bureau de poste de Thetford Mines fait actuellement l'objet d'une évaluation. Toutes les hypothèses sont à l'étude et une décision finale sera prise d'ici 1995.

Conférencier invité lors du dernier Rendez-vous d'affaires de la Chambre de commerce de l'Amiante, c'est le cadeau de grec qu'André Malo, vice-président aux opérations divisionnaires de la Société canadienne des postes, a laissé à ses hôtes. Après avoir entretenu l'assistance des principes de gestion de l'entreprise, André Malo a profité de la porte qu'on lui a ouverte lors de la période de questions pour indiquer que la structure actuelle des bureaux de poste ne répond plus à la demande puisque la majorité des gens font de plus en plus affaire avec des centres de service.

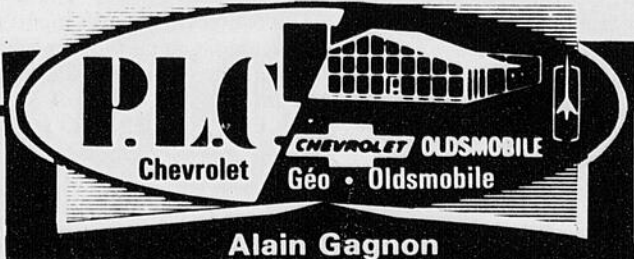
Il a ensuite abordé la question du bureau de poste de Thetford Mines. Selon lui, il y aurait au bureau local des employés excédentaires mais ces travailleurs seraient protégés par la convention collective de travail. L'équipement serait déshérité et de toute façon, selon André Malo, le tri du courrier pourrait bien être centralisé dans deux ou trois grands centres dans les prochaines années. Dans le cas du bureau de Thetford Mines, étudiant toutes les hypothèses possibles, la Société canadienne des postes ferait connaître sa décision en 1995.

Vive réaction

La réaction du président des postiers et facteurs de Thetford Mines n'a pas tardé. Daniel Plouffe a d'abord refusé de commenter les propos d'André Malo mais il n'a pu s'empêcher d'exprimer sa dé-

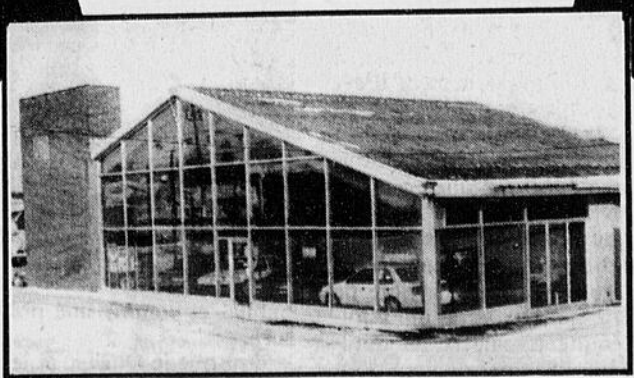
ception face au fait que ce dernier n'ait pas d'abord rencontré ses travailleurs qui auraient eu des questions à lui poser. Le président du syndicat se demande pourquoi Postes Canada a refusé d'apporter des améliorations au bureau qui répond aux besoins des années 50 et non à ceux des années 90. Il ne serait nullement surpris que la Société mette à exécution sa menace de fermer le bureau local d'ici 1995, huit emplois ayant déjà été supprimés avec l'installation des des boîtes postales jumelées.

Le leader syndical fustige aussi la Chambre de commerce de l'Amiante, placée bien malgré elle au centre de cet imbroglio. Il affirme trouver paradoxal qu'un organisme qui prône l'achat chez nous et la création d'emplois invite quelqu'un qui parle plutôt de supprimer des emplois. Quant à l'achat local, Daniel Plouffe a une fois de plus mis la Société canadienne des postes sur la sellette en soulignant que les derniers vêtements pour facteurs ont été confectionnés aux États-Unis.



Alain Gagnon

Ne faites pas l'erreur d'acheter une japonaise avant d'avoir essayé une G.M. Donnez-nous la chance de vous en offrir pour votre argent...



Chez P.L.C.
d'East Angus

On pense comme vous !

155, Angus Sud, East Angus 832-2494

38536

MISE AU POINT

Dans la circulaire «Le mois de la culture physique chez Sears» insérée dans La Tribune du 18 février 1992, veuillez noter que le prix rég. Sears 599,99\$ pour le combiné Fisher n° 20922 en page C4 n'est plus en vigueur et n'aurait pas dû paraître, par le fait même, le rabais de 100\$ n'est donc pas valable et n'aurait pas dû être annoncé. La batterie de cuisine 7 pièces «Miro» n° 13004 de la page B5 n'est pas disponible pour le moment mais nous acceptons les commandes pour disponibilité dans environ 1 semaine.

Nous présentons nos excuses à notre clientèle.

SEARS

38753

Boulevard HONDA Boulevard

MEILLEUR SERVICE

MEILLEUR PRODUIT

MEILLEURS PRIX

CLIENTS SATISFAITS

SANS GARANTIE 100 000 KM

En collaboration avec Promo-Plus

GAGNEZ UN VOYAGE EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE POUR 2 PERSONNES

OU

500\$ EN BON D'ACHAT

Du 10 février au 2 mars. Demandez les détails chez Boulevard Honda.

HONDA ACCORD LX 1992

DU NOUVEAU CETTE ANNÉE:

NOUVEAUX FEUX ARRIÈRE
NOUVEAUX ENJOLIVEURS DE ROUES (LX ET EX)
NOUVEAU SAC AUTOGONFLABLE (EX ET EXR)
NOUVEAUX FREINS ABS (EXR)
NOUVEAUX ACCOUDOIRS CENTRAUX (EX ET EXR)
NOUVEAU RADIO ANTIVOL (EXR)

AUSSEI:

VIDANGE D'HUILE ET FILTRE

À UN PRIX DÉRISOIRE 1095\$

taxes en sus

PLUS une vérification gratuite en 27 points de votre véhicule. Un rapport complet vous sera remis.

Boulevard HONDA, LE CONCESSIONNAIRE QUI VOUS ÉCOUTE!

274, BOUL. BOURQUE, OMERVILLE • MAGOG

Boulevard HONDA

OMERVILLE • MAGOG

843-2090

38095

Éditorial

Et maintenant?

Roch BILODEAU

C'est vrai que la cinquième et dernière conférence constitutionnelle a été décevante pour le Québec. Cet ultime forum, qui se tenait cette fois à Vancouver, a en effet laissé subsister beaucoup de vague et d'ambivalence alors que c'est évidemment de précision dont on avait besoin en cette fin d'étape de la Commission Beaudoin-Dobbie. Il suffisait ensuite qu'en guise de conclusion, on y entonne l'hymne national en anglais seulement pour qu'une impression d'incompréhension mutuelle ou même d'échec plane sur l'ensemble de la consultation.

La déception des délégués du Québec est compréhensible. Mais ce serait dommage que le sentiment d'amertume persiste. Car, au fond, le problème de la conférence de Vancouver fut un beau problème: celui de conclure une série de débats marquée par des progrès inespérés.

Question de forme, d'abord. Soyons honnêtes: après avoir connu les excès populistes de la Commission Spicer et le tohu-bohu du duel Castonguay-Dobbie, les cinq conférences constitutionnelles dont nous venons d'être témoins ont l'effet d'un véritable baume. L'exercice n'avait peut-être rien de bien spectaculaire, mais voilà qu'enfin on consultait vraiment sans pour autant tomber dans l'un ou l'autre des extrêmes, l'assemblée de cuisine ou le séminaire de doctorat. Le mérite en revient peut-être au sénateur Gérard Beaudoin appelé à la rescousse; ce qui importe, c'est que la formule a permis des échanges généralement rationnels et respectueux au milieu d'un débat qui en manquait douloureusement jusqu'ici.

Question de fond, ensuite. Là aussi, soyons honnêtes: la substance y était, et autour des véritables enjeux. Bref, si la dernière conférence n'a pas permis de trancher la question centrale qu'est le partage des pouvoirs, beaucoup de chemin difficile avait été parcouru jusque là.

Il faut bien voir que le projet fédéral contenait en lui-même de sérieuses embûches, comme la centralisation des pouvoirs économiques à Ottawa, l'égalité des provinces au Sénat et l'enchâssement du droit à la propriété privée dans la Constitution. Or, si ces propositions conservent sans doute des appuis importants, les conférences ont clairement fait ressortir qu'elles sont impraticables dans leur forme actuelle. Ce «ménage» était essentiel à la poursuite d'un dialogue réaliste.

Mais c'est évidemment l'attitude face au Québec qui faisait foi de tout le reste. Notons au moins ceci pour le moment: depuis Meech, rarement la notion de fédéralisme asymétrique et celle de société distincte n'avaient été débattues avec tant de sérieux, d'honnêteté intellectuelle et, surtout, de bonne volonté. D'accord, tout cela ne vaut pas grand-chose tant qu'on évite de préciser les pouvoirs politiques réels qui sont en cause. Reste que la traduction concrète de ces deux principes pourrait répondre aux attentes du Québec; et que ceux qui auraient le talent d'y arriver détiendraient peut-être la solution de notre interminable crise constitutionnelle.

Alors, maintenant, que fera-t-on de l'espoir suscité par Beaudoin-Dobbie? La réponse appartient aux politiciens. C'est la dernière étape. Mais c'est aussi la plus inquiétante.

NDLR: La Tribune publie gratuitement les opinions des lecteurs. Les sujets d'intérêt local ou régional ont la priorité, et nous ne nous engageons pas à publier toutes les lettres reçues. Les lettres doivent être courtes et nous nous réservons le droit de les abréger. Chaque lettre doit être signée et comporter l'adresse complète de l'auteur avec son numéro de téléphone. Ces renseignements restent confidentiels, seuls les noms de l'auteur et de la ville d'origine apparaîtront dans le journal. Les lettres anonymes comme les lettres injurieuses ne seront pas publiées.

Le rédacteur en chef

POINT DE VUE

Le Canada se rapproche d'une solution

Le débat constitutionnel canadien évolue rapidement, et de façon positive. (...) Une illustration évidente de cette évolution concerne la reconnaissance de la société distincte du Québec. Non seulement la conférence de Toronto a-t-elle appuyé presque à l'unanimité la reconnaissance constitutionnelle du caractère distinct du Québec, mais encore on note un changement radical et généralisé d'opinion au Canada anglais. Soixante-sept pour cent des Canadiens se disent maintenant disposés à reconnaître le principe de la société distincte, selon les résultats d'un sondage national commandé par le Winnipeg Free Press et publiés samedi dernier.

Certains Québécois tenteront de minimiser l'importance de ce revirement d'attitude du Canada anglais en arguant que la clause de la société distincte est interprétative et qu'elle n'a qu'une portée symbolique.

Or, c'est précisément à l'aune de cette dimension symbolique qu'il faut mesurer le changement d'attitude du Canada anglais. Le concept de «société distincte» véhicule un contenu émotif aussi puissant dans le reste du Canada qu'au Québec. Pour les Canadiens anglais, reconnaître dans la Constitution le

caractère distinct du Québec constitue un geste d'une profonde signification. En politique, les gestes symboliques sont plus importants que les arguties juridiques.

Les huit enjeux

(...) Il m'apparaît clairement que le débat est maintenant recentré autour des huit grands enjeux suivants: 1) la société distincte; 2) la réforme du Sénat; 3) l'union économique; 4) la «charte» sociale; 5) les autochtones; 6) le partage des juridictions et le pouvoir fédéral de dépenser; 7) la Cour suprême; 8) le droit de veto.

On le voit, il ne reste que les questions essentielles, les autres ont été mises de côté. Qui plus est, en lisant cette liste, on constate qu'il s'agit le plus souvent de questions discutées depuis trente ans et sur lesquelles des consensus majeurs ont été atteints dans le passé.

Le Canada anglais se rend aujourd'hui compte, je crois, que l'Accord du Lac Meech constituait un compromis fort valable sur les questions qu'il traitait. (...)

Si, au cours de la présente ronde de négociation, le pays peut s'entendre sur une réforme du Sénat, il y a tout lieu d'espérer qu'il pourra également s'entendre sur une formule d'amendement requérant

l'approbation du Québec à tout changement futur aux institutions fédérales. Cette question — dite du droit de veto du Québec — constituait, avec la société distincte, l'une des deux pierres d'achoppement de l'Accord du Lac Meech.

Reste le délicat problème de l'adhésion de nouvelles provinces. Cet élément pourrait sans doute faire l'objet de discussions ultérieures dans une deuxième phase, plus technique, succédant à la présente phase de négociations. Il faut en effet s'attendre à ce que, même si le pays en arrive à un accord politique sur les éléments-clé de la réforme constitutionnelle, il faille approfondir certains aspects exigeant plus de temps. (...)

La conférence de Montréal aura joué un rôle important dans l'évolution de la négociation constitutionnelle en rejetant carrément la proposition numéro 15 octroyant au Parlement fédéral un pouvoir exclusif de gestion de l'union économique canadienne. Débarrassées de cette clause jugée inacceptable autant dans le reste du Canada qu'au Québec, les propositions du 24 septembre dernier referont elles aussi surface.

Rien d'irréconciliable

(...) Contrairement à l'image



TRIBUNE LIBRE

Pourquoi publier de telles choses?

M. Jacques Pronovost, Rédacteur en chef,

J'ai lu votre éditorial du 21 janvier, intitulé «Dilemme face à l'homme public»; il s'agit du présumé scandale du maire de Deauville.

Tout au long de votre article, nous sentons que vous oscillez entre votre raison et votre cœur. Celui-ci vous tourmente, vous torture sans que vous vous décidiez à lui donner la parole. Le cœur a des choses à dire; il ne trompe pas.

On publie? On ne publie pas?... Vous écrivez: «Actuellement, la pratique commande de ne pas tenir sous secret ces informations du domaine public». Qu'est-ce qui oblige un journal à publier ces potins? Le goût de certaines gens pour les histoires croustillantes? Le désir des journalistes de satisfaire la curiosité tout en gonflant leurs poches? La préoccupation d'augmenter les ventes? Il paraît que le sexe est payant... Pourtant, il y a des journaux qui ne s'abaissent pas à servir ces ragots. Le journal veut bien informer. Est-il obligé de tout dire? Toute vérité n'est pas bonne à dire, ni à écrire. Et la vie privée doit rester privée.

Nous devrions prendre conscience que tous, même les plus pauvres, possèdent un trésor de grand prix, plus précieux que l'argent et pour lequel nous sommes prêts à nous battre, c'est notre nom, notre réputation. On connaît le vieux dicton: «Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée». C'est la grande préoccupation des hommes publics: soigner leur image. Bien des victimes, souvent innocentes, seraient prêtes à donner leur fortune pour retrouver leur réputation.

Ce trésor est tellement fragile aujourd'hui. N'importe quel gamin peut impunément, à partir d'un simple soupçon, vous salir pour la vie. Depuis toujours, devant la loi, un mineur n'est pas res-

pensible de ses paroles et de ses actes. Il semble qu'aujourd'hui on le fait témoigner et qu'on donne prépondérance à ses paroles. Où est la logique?

On a porté une accusation. Ça va donner quoi? Veut-on faire un exemple? S'il est reconnu coupable, est-ce que ça va changer la conduite des autres? S'il est innocent (c'est bien possible), qui va répandre la vérité et empêcher l'erreur de se propager? Dans un cas comme dans l'autre, on a causé un tort irréparable à la réputation d'un homme jugé honnête par la population. Pensez au martyre que cet homme, sa famille et ses amis vont vivre en attendant le procès (14 mai). Dites-moi, quel bien peut sortir d'une divulgation semblable?

Et puis, pourquoi s'acharner contre ses semblables? Ne sommes-nous pas pétris du même limon, partageant les mêmes faiblesses, les mêmes misères? Parmi ceux qui tiennent à ce que justice soit faite,

en trouverait-on UN qui soit sans reproche et qui pourrait lancer la pierre à l'accusé? Nous sommes portés à être hypocrites. Enlevons nos masques et regardons-nous dans le miroir; s'il fallait que d'autres nous voient tels que nous sommes!...

Dans Le Devoir, éditorial du 29 janvier, François Brousseau fustige les Américains, les traite d'«éternels adolescents», d'«obsédés sexuels». Il tance les journalistes pour qu'ils «révisent éthiques ne pèsent pas lourd devant la perspective de quelques copies de plus...» (C'était au sujet de l'affaire Bill Clinton, candidat à la présidence).

M. Pronovost, ne croyez-vous pas qu'il est temps pour les journalistes, les juristes et les policiers de réviser leur code d'éthique, pour que la justice, qu'ils ont charge de faire respecter, soit plus humaine, plus adulte et plus juste?

Lucien Martel

Message aux Cris

Aux Cris de la Baie James,

Comme bien d'autres Québécois, je suis conscient que le traitement réservé aux autochtones par les blancs n'a pas été sans reproches.

Comme bien d'autres Québécois, je suis conscient que votre mode de vie ancestral et notre mode de développement ne sont pas toujours compatibles.

Comme bien d'autres Québécois, je suis conscient que nous devons trouver une façon de rendre nos modes de vie conciliables.

Par contre, comme beaucoup d'autres Québécois, je suis choqué du ton et de l'aspect mensonger de la campagne de relations publiques menée en votre nom, à partir de Toronto.

De mon côté, je sais que nous al-

lons devoir vivre ensemble encore longtemps et que nos enfants vont devoir faire de même.

Je me demande alors, qui a intérêt et qui cherche à monter les deux groupes l'un contre l'autre.

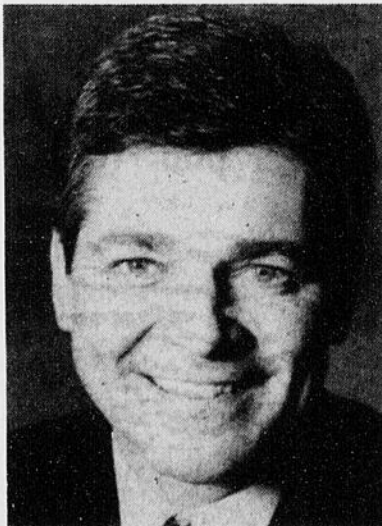
Je me demande aussi pourquoi on cherche à faire augmenter la tension et jusqu'où on ira?

Je me demande finalement qui nous manipule: vous qui avez le plus à perdre et nous qui avons beaucoup à perdre?

Soyez vigilants, ne vous laissez pas entraîner trop loin; afin de faire en sorte que la distance qui nous sépare ne devienne infranchissable.

Nous allons continuer à partager le même territoire, il est donc très important et de notre intérêt à tous, que l'on puisse le faire le plus simplement possible.

Jean Boudreault



Claude Beauchamp

publics et comme une police d'assurance.

Puisque le Québec et le reste du Canada ne se dirigent pas en sens contraire, la rupture est loin d'être inévitable. La classe politique canadienne devra faire preuve de créativité pour réconcilier les aspirations légitimes de décentralisation du Québec et le désir non moins légitime du reste du Canada d'éviter une décentralisation mettant en péril le maintien de services publics, sociaux, médicaux, édu-

catifs et professionnels à peu près équivalents d'un bout à l'autre du pays.

Les normes nationales

À cet égard, je suggère de confier à la Conférence des premiers ministres (susceptible de succéder au Conseil de la fédération dans les propositions fédérales) le mandat de définir, selon la règle de l'unanimité, les normes nationales nécessaires au fonctionnement efficace et harmonieux de la fédération canadienne.

Une telle approche m'apparaît susceptible d'ouvrir la voie à des relations intergouvernementales respectant le principe fondamental de toute fédération équilibrée: chaque niveau de gouvernement est souverain dans les domaines de sa juridiction. (...)

La présente ronde de négociation est la plus ambitieuse depuis 125 ans. Les problèmes à régler sont difficiles, mais ce n'est pas la quadrature du cercle.

De très nombreux obstacles sont tombés au cours des dernières semaines. Le débat constitutionnel évolue de façon positive. Il faut le constater. Il faut le dire.

Claude BEAUCHAMP
Président du Regroupement Économie et Constitution

TOURNÉE
DES REGIONSLe Canton de Kingsbury
paiera 7000 \$

Le budget requis pour les études préliminaires en vue du projet d'assainissement des eaux usées du canton de Kingsbury vient de doubler, passant de 70 000 \$ à 140 000 \$.

Au nom de son collègue Pierre Paradis, de l'Environnement, le député de Richmond, Yvon Vallières, explique cette augmentation des coûts par la période prolongée de mesure de débits, les relevés et sondages supplémentaires, la préparation et la présentation du dossier à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et la caractérisation des boues en vue de leur disposition future. Ce n'est qu'une fois ces études préliminaires complétées qu'on pourra connaître le coût des travaux d'assainissement proprement dits. Dans le cas présent, 95 pour cent de la facture est assumée par le gouvernement; le Canton de Kingsbury assumant la différence de 7000 \$.

Travaux au réservoir
de la rue des Pins

Magog — Le réservoir de la rue des Pins qui alimente en eau potable une partie de Magog et de Canton de Magog sera hors service jusqu'à vendredi en raison des travaux qui y seront exécutés par la Ville de Magog.

La mise hors service du réservoir construit en 1990 n'affectera ni le volume ni la pression de l'eau que transporte le réseau d'aqueduc, a assuré le directeur du service municipal des travaux publics et de l'ingénierie, M. Michel Turcotte.

Un carnaval très
réussi à Arthabaska

Arthabaska (PM) — Le rideau de scène vient de tomber. La septième édition du Carnaval d'Arthabaska est maintenant chose du passé.

Et l'événement échelonné sur trois fins de semaines a, aux dires de la présidente France Payeur, rempli sa mission de fraternisation.

Comme on le disait dans le bon vieux temps, c'était noir de monde aux différentes activités dont, entre autres, le couronnement de la reine, le spectacle des mini-stars et le gala amateur.

La présidente de la septième édition, France Payeur, soutient que l'on ne pouvait demander mieux. «Le monde s'est impliqué», a-t-elle déclaré hier fort émue.

France Payeur signale également que la manifestation 1993 qui sera présidée par Jean Plante conservera le même scénario soit une fête d'hiver comprimée en trois fins de semaines.

EAU POTABLE

Martinville

Sherbrooke — Les citoyens de Martinville ne sont plus tenus, depuis hier matin, de faire bouillir l'eau potable: l'avis à cet effet qui était en vigueur depuis juillet dernier vient d'être levé.

Le secrétaire-trésorier de la municipalité, Roland Gascon, a indiqué que les problèmes faisaient suite à la contamination d'un ruisseau qui alimente le réseau de distribution d'eau potable. Une centaine de familles ont été affectées par la situation.

Fiez-vous à
Chrysler

FIEZ-VOUS À CHRYSLER : LE MEILLEUR CHOIX POUR FAIRE DES ÉCONOMIES.

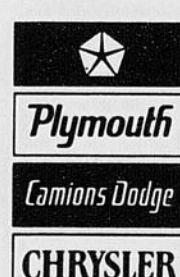
Colt 100
et Colt 2003,9%* ou 1250\$
Taux de crédit du fabricant pour 48 mois de remise*Dodge Caravan et
Plymouth VoyagerLa mini-fourgonnette
la plus vendue au monde7,9%* ou 1000\$
Taux de crédit du fabricant pour 48 mois de remise*Dodge Ram
Cummins
Turbo Diesel5,9%* ou 1500\$
Taux de crédit du fabricant pour 48 mois de remise* avec, en plus, jusqu'à 1250 \$ de rabais sur les groupes d'options**Dakota, Dynasty,
Shadow, Sundance,
Spirit et Acclaim5,9%* ou 1000\$
Taux de crédit du fabricant pour 48 mois de remise* avec, en plus, jusqu'à 1100 \$ de rabais sur les groupes d'options**

Le coussin gonflable est aussi offert sans supplément sur la Dodge Shadow et la Plymouth Sundance.



L'AVANTAGE CHRYSLER

Voyez votre concessionnaire Chrysler pour économiser sur d'autres produits Chrysler.

PORTES
MACKIE
INC.

VOUS PRÉSENTE

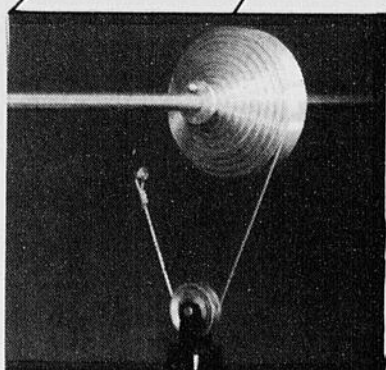
LA NOUVELLE NORME
DANS L'INDUSTRIE

Le contre balancement sans ressort

Les tambours spécialement conçus transfèrent la charge à mesure que la porte s'ouvre ou se ferme. Ce système assure l'équilibre parfait de la porte et protège ses composantes telles charnières, rouleaux, ouvre-porte et autres contre l'usure prématurée.

Fiable et sécuritaire, le système se prête bien aux usages intensifs.

Ideal pour: industries, garagistes, lave-autos, stations-incendies, édifices à logements résidentiels.

HERMCO
INDUSTRIES INC.Un système fiable
à l'abri des frais de
réparation coûteux.
Garantie 5 ansEn exclusivité chez Portes Mackie,
une porte de garage sans ressorts

160, rue Léger, Sherbrooke, 566-7003

À VOTRE SERVICE DEPUIS 1960

National

Prothèse Meme: un comité indépendant soumettra rapidement ses conclusions

Manon CORNELLIER Ottawa (PC)

Le ministre de la Santé et du Bien-être social Benoît Bouchard a annoncé hier la création d'un comité consultatif indépendant sur les prothèses mammaires à base de gel de silicone.

Le comité de quatre membres

Maureen Forrester aurait volontiers chanté dans les deux langues

Vancouver (PC)

Maureen Forrester, dont l'interprétation de l'hymne national clôturait la cinquième et dernière conférence constitutionnelle, à Vancouver, affirme qu'elle l'aurait chanté dans les deux langues officielles si on lui en avait fait la demande.

Plusieurs francophones au sein des 215 délégués ont été stupéfaits d'entendre la renommée contralto canadienne chanter l'O Canada uniquement en anglais.

Montréalaise de naissance, Mme Forrester, qui fut la présidente du Conseil des arts du Canada, a déclaré hier qu'elle n'était pas au courant de la controverse. «... je l'aurais chanté en français et en anglais, mais personne ne m'a demandé de le faire, a-t-elle dit au cours d'une entrevue par téléphone de son hôtel de Vancouver. Je suis parfaitement bilingue, vous savez.»

Au début de la conférence, quelques centaines d'écologistes avaient chanté l'hymne national dans les deux langues.

La présidente de la Fédération des Franco-Colombiens, qui était déléguée à la conférence, dit avoir perçu l'incident comme «une gifle à la figure».

sera présidé par le docteur Cornelia Bains et se rendra à Washington dès aujourd'hui pour assister à une réunion de la Food and Drug Administration (FDA).

Le comité évaluera les nouvelles informations obtenues par la FDA, examinera les recommandations de l'agence américaine et fera finalement des recommandations indépendantes à M. Bouchard.

Avant le 28 février

Leur rapport devrait être terminé avant le 28 février et M. Bouchard a promis hier qu'il agirait dès qu'il connaîtrait les recommandations du comité.

La FDA doit se pencher aujourd'hui et au cours des deux prochains jours sur les dernières informations disponibles, soit de volumineux rapports publiés la semaine dernière par la firme Dow Corning, fabricant de la prothèse Meme.

Selon ces documents, la compagnie savait que les prothèses à base de gel de silicone pouvaient entraîner des problèmes médicaux mais n'en a pas avisé les médecins.

Malgré ces révélations, le ministre Bouchard refusait la semaine dernière d'interdire définitivement la vente, la distribution et l'implantation de la prothèse Meme au Canada.

Le ministre s'en tient toujours au moratoire de 45 jours annoncé en



Benoît Bouchard

novembre sur la vente et la distribution des prothèses mammaires au gel de silicone.

Selon le ministère, tous les fabricants et distributeurs se sont conformés à la demande du ministre et tous les stocks existants ont été retirés du marché. Quant à l'importation, elle a été interdite.

Pour les partis d'opposition, toutes ces mesures sont un bien maigre réconfort pour les 150 000 Canadiennes qui ont une prothèse de ce type.

La leader libérale adjointe Sheila Copps voudrait que le gouvernement autorise les femmes touchées

d'entreprendre un recours collectif contre la compagnie.

Quant à la néo-démocrate Joy Langan, elle demande que davantage de ressources médicales, financières et documentaires soient mises à la disposition des femmes.

Composition

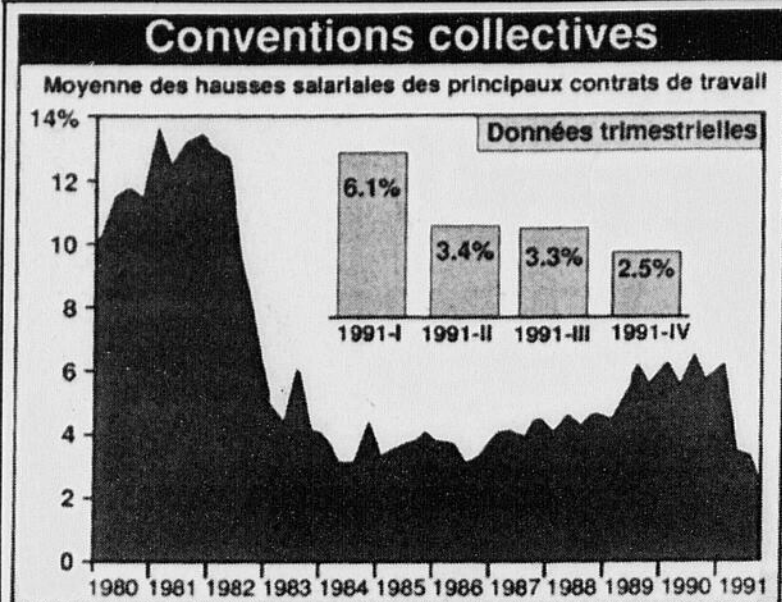
Les membres du comité consultatif indépendant sur les prothèses à base de gel de silicone sont les suivants.

La présidente Cornelia Bains est professeur au département de médecine préventive et de biostatistique de l'Université de Toronto, sous-directrice de l'étude nationale sur le dépistage des maladies du sein et membre du comité de spécialistes de l'Association médicale canadienne sur l'innocuité des prothèses mammaires de polyuréthane.

Le Dr Jocelyne Arseneau est professeur agrégé de pathologie, d'obstétrique et de gynécologie à l'Hôpital Royal Victoria et à l'Université McGill.

Le Dr Dennis Smith est directeur, entre autres, du Centre de biomatériaux de l'Université de Toronto.

Finalement, le Dr Paul Davis est président de l'Association canadienne de rhumatologie et interne en rhumatologie associé aux hôpitaux de l'Université de l'Alberta.



Des hausses salariales nettement inférieures à 90

Ottawa (PC)

Les augmentations salariales consenties aux travailleurs syndiqués au Canada en 1991 ont été nettement inférieures à celles de 1990. La hausse moyenne a été de 3,6 pour cent l'an dernier, contre 5,7 pour cent l'année précédente. Les Québécois ont dû se contenter de moins encore, avec une moyenne de 3,2 pour cent, par rapport à 4,8 pour cent en 1990.

C'est la première fois depuis 1985-86 que les augmentations salariales diminuent par rapport à l'année antérieure, révélait hier le ministère du Travail.

Fait à signaler, les augmentations salariales au quatrième trimestre de 1991 ont été de 2,5 pour cent en moyenne au pays, ce qui est la moyenne trimestrielle la plus faible depuis que le ministère fédéral a commencé à compiler les données des principales conventions collectives, en 1978.

Les chiffres de 1991 reflétaient l'impact modérateur des mesures de restriction budgétaire imposées au secteur public. Plus d'un million d'employés de la fonction publique, couverts par 343 conventions collectives, ont dû se contenter d'augmentations moyennes de 3,5 pour cent, les plus basses jamais enregistrées. Les augmentations au quatrième trimestre se

sont maintenues autour de 2,4 pour cent en moyenne, aussi un plancher record.

Au secteur privé, la moyenne des augmentations en 1991 a été de 4,3 pour cent, en baisse par rapport à la moyenne de 5,8 pour cent de 1990. Au quatrième trimestre, les hausses atteignaient 3,3 pour cent en moyenne, poursuivant leur glissade entamée à partir du sommet de 6,4 pour cent atteint au troisième trimestre de 1990.

Le ministère souligne que même si les deux secteurs, le privé et le public, ont été astreints à un régime plus austère, la régression a été plus prononcée pour le secteur public que pour le secteur privé, à cause des politiques de limitation des salaires en vigueur au palier fédéral et dans plusieurs provinces.

L'année dernière a également été marquée par une baisse significative du nombre de jours de travail perdus à cause d'arrêts de travail. Les principaux arrêts de travail, par suite de grèves ou lock-outs, ont entraîné une perte totale de 1,47 million de jours-personnes, soit l'équivalent de cinq jours perdus par tranche de 10 000 jours de travail. Le nombre de jours perdus n'a jamais été aussi faible en 25 ans, sauf en 1985.

Hyundai aura recours au temps partagé pour six mois à compter du 30 mars

Montréal (PC)

L'usine Hyundai, de Bromont, aura recours à la formule du travail à temps partagé à compter du 30 mars, rapportait hier soir Radio-Canada.

Cette usine est fermée présentement en raison d'une pénurie de pièces résultant d'un conflit de travail survenu à l'usine d'Ulsan, en Corée, et la production ne doit y reprendre que le 16 mars.

Le directeur des installations de Bromont, Gilles Poitras, a confié à

la société d'Etat que l'entreprise utilisera la formule du travail à temps partagé pour une période de six mois, à compter du 30 mars, si elle obtient l'accord d'Emploi et Immigration Canada.

Selon M. Poitras, le contexte économique actuel n'a pas permis à Hyundai d'atteindre ses objectifs de production à Bromont. L'usine, où l'on fabrique le modèle Sonata, ne fonctionne qu'à 28 pour cent de sa capacité de 10 000 voitures par année.

Si la demande de temps partagé

est acceptée, les quelque 900 employés ne travailleront plus que trois jours par semaine.

Cette formule permet aux travailleurs de conserver leurs avantages sociaux et de percevoir entre 80 et 85 pour cent de leur salaire brut.

Hyundai a investi plus de 400 millions \$ dans l'usine de Bromont tandis que les gouvernements provincial et fédéral ont consenti des subventions de l'ordre de 110 millions \$.

NOUVELLE GARANTIE PARE-CHOC À PARE-CHOC, 36 MOIS OU 60 000KM

VENEZ FÊTER NOS 30 ANS!

AEROSTAR 1992

À partir de **15 495\$***

ou

255\$/mois**

(Offre d'une durée limitée)

Peut-être avez-vous droit à un rabais supplémentaire de **750\$**

Renseignez-vous.

AEROSTAR 1992

- Groupe d'équipements préfér. 590 A ● Garniture XL ● Deux fauteuils capitaine, 5 places ● Dégivreur de lunette arrière ● Climatisation ● Radio AM/FM stéréo élect./montre ● Bac de rangement sous siège ● V-6, 3.0 L EFI ● automatique 4 vit. à surmultipliée ● P215/70R14SL FN toutes saisons ● Peinture couche transparente ● Chauffe-moteur à immersion.

15 495\$* ou 225\$/mois**

* TTP en sus, rabais Ford inclus

** Bail 48 mois, TTP en sus, rabais Ford inclus avec comptant ou échange d'une valeur de 2 000\$

563-4466

4141, RUE KING OUEST, SHERBROOKE

Ford CAMIONS

G38221